La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort) / par Jacques Bertillon.

Contributors

Bertillon, Jacques, 1851-1919. Royal College of Surgeons of England

Publication/Creation

Paris : Germer Baillière, [1881?]

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/abjrsahn

Provider

Royal College of Surgeons

License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org

STATISTIQUE HUMAINE

LA

DE LA FRANCE

(NAISSANCE, MARIAGE, MORT

Jacques BERTILLON

PARIS

LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cio

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 Au coin de la rue Hautefeuille.

Tous droits réservés.

A LA MÉME LIBRAIRIE

- A. BAIN. La science de l'éducation. 1 vol. in-8. 2º édit. 1880. 6 fr.
- EM. DE LAVELEYE. De la propriété et de ses formes primitives. 1 vol. 2º édit. 1877. 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. Les bases de la morale dans la théorie de l'évolution. 1 vol. in-8. 6 fr.

- HERBERT SPENCER. La science sociale. 1 vol. in-8. 5° édit. 6 fr.
- HERBERT SPENCER. De l'éducation physique, intellectuelle et morale. 1 vol. in-8, 2^e édit. 1879. 5 fr.
- DE QUATREFAGES. L'espèce humaine. 1 vol. in-8. 5 édit. 1879. 6 fr.
- STANLEY JEVONS. La monnaie et le mécanisme de l'échange. 1 vol. in-8. 2º édit. 6 fr.

BIBLIOTHÈQUE UTILE

Volumes in-32 de 190 pages : brochés, 60 centimes ; cartonnés à l'anglaise, 1 fr.

MORIN. La loi civile en France.
G. JOURDAN. La justice criminelle en France.
CORBON. L'enseignement professionnel.
H. LENEVEUX. Le budget du foyer.
H. LENEVEUX. Paris municipal.
STANLEY JEVONS. L'économie politique.

Coulommiers. - Imp. PAUL BRODARD.

A MON PERE ET MON MAITRE

LE DOCTEUR BERTILLON

Professeur de démographie à l'Ecole d'anthropologie, Chef des travaux de la statistique municipale de la Ville de Paris.

On trouvera prétentieux peut-être de mettre une dédicace en tête d'un ouvrage aussi modeste. Cependant je crois de mon devoir de le dédier à celui qui l'a inspiré.

Ce n'est pas en une centaine de pages qu'on peut espérer de tracer un tableau même incomplet de ses œuvres : je ne l'ai pas tenté.

Je n'ai pas écrit ce petit volume pour les faire connaître.

J'ai été guidé par une pensée plus haute:

l'espérance de rendre un service à ma patrie, que je crois menacée, comme on le verra, d'un danger qui préoccupe trop peu d'esprits. N'eût-il d'autre mérite que d'indiquer le péril, je me flatte que ce petit livre, à qui son exiguïté même prépare une assez grande publicité, paraîtra peut-être de quelque útilité à ceux qui l'auront lu.

Dans ce cas, il est digne de porter sur sa première page le nom du docteur Bertillon.

J. B.

STATISTIQUE HUMAINE DE LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER

DÉFINITION ET HISTOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE

Définition et limites de la démographie. — Méthode. — Histoire de la statistique humaine. — — Plan du présent ouvrage.

Avant d'ouvrir ce livre, le lecteur défiant demandera avec raison chez qui l'auteur prétend le conduire, quelle est cette science peu connue qu'on veut lui présenter et qui, pour toute recommandation, se réclame de l'ennuyeuse statistique. Je lui dois tout d'abord cette explication :

La démographie est l'étude de la vie collective. Son but est d'étudier comment les sociétés se développent, se renouvellent et finissent par se désagréger et par périr. Elle cherche comment les hommes de chaque peuple sont constitués physiquement et moralement, quelles professions les font vivre; elle étudie comment et pourquoi ils se marient, dans quelles proportions ils ont des enfants, comment ils les élèvent, etc. Elle montre enfin dans quelles circonstances, à quel âge et par quelles causes ils meurent.

La démographie, on le voit, touche par quelques côtés à l'histoire, par quelques autres à l'économie publique, par beaucoup d'autres à la médecine et à la science (encore à venir) du moraliste, du législateur et de l'homme d'Etat.

Mais ce qui la distingue nettement de toutes ces sciences, c'est la méthode dont elle fait usage. Un exemple montrera mieux comment cette méthode diffère de celle de la plupart des sciences :

Voyons par exemple comment la médecine s'est constituée et par quels procédés elle réalise les progrès qu'on lui voit faire chaque jour : le médecin décrit attentivement chacun de ses malades, observe et note chacun des symptômes qu'ils présentent soit avant, soit après leur mort; puis il classe ses observations et les compare : c'est de ce classement et de cette comparaison qu'il tire une description générale, où il notera les traits les plus constants de chaque maladie, et indiquera les autres comme des exceptions plus ou moins fréquentes.

--- 7 ----

Cette méthode est excellente pour l'objet qu'elle a en vue. C'est grâce à elle qu'on connaît à présent tous les grains de sable qui peuvent faire dévier et périr notre pauvre machine. Mais nous apprend-elle si le milieu dans lequel nous vivons en France est plus favorable à l'existence que le milieu scandinave, ou que le climat italien? Aucunement! La méthode que je viens de décrire nous apprend bien que la lèpre, qui n'est pas rare en Norvège, est inconnue chez nous; elle nous indique même que la fièvre intermittente est plus fréquente en Italie qu'en France. Mais la rareté de ces deux causes de mort sont-elles chez nous contrebalancées par d'autres? C'est ce qu'elle nous laisse complètement ignorer. La médecine connaît le détail des malheurs qui nous

frappent; la démographie seule peut en connaître les traits généraux.

Le moraliste procède à peu près comme le médecin, quoique sa méthode soit beaucoup plus grossière, puisqu'il ne prend jamais note écrite des cas particuliers qu'il rencontre et se contente de les confier à sa mémoire. Rencontre-t-il plusieurs ménages malheureux, ou même voit-il un cas particulièrement pittoresque, il en arrivera facilement, pour peu qu'il soit atrabilaire, à maudire le mariage et à écrire quelque roman contre cette institution. Un autre peut arriver par la même voie à un panégyrique enthousiaste. Et comme tous se servent exactement de la même méthode, et s'en servent aussi convenablement l'un que l'autre, il sera parfaitement impossible de déterminer raisonnablement qui a tort et qui a raison. La démographie, dont la méthode est autrement précise, a la prétention de pouvoir rectifier ces généralisations trop rapides :

Notre science ne s'arrête jamais aux cas individuels, car ils peuvent être des exceptions; elle voit les choses de plus haut; c'est le courant général des sociétés qui attire seul son attention, parce que seul il est important pour le philosophe, pour le législateur et pour l'homme d'Etat.

Mais on nous demandera comment nous pouvons voir ces tendances générales qui gouvernent les sociétés, car nous sommes au milieu de l'humanité comme les soldats au milieu d'une bataille; ils voient à peine ce qui se passe dans le fossé où ils combattent; quant aux grands mouvements de troupes, quant à l'importance des points stratégiques et à la façon dont on les attaque, tout cela leur échappe absolument. Quelle est donc la longue-vue qui permet à la démographie d'étendre ses regards sur toute la foule? Quelle est, en un mot, notre méthode ?

Ici, il faut faire un aveu au lecteur : cet instrument incomparable, qui nous permet de voir de si haut et néanmoins de voir si bien, est ce qu'il y a de plus exact et de plus scientifique au monde : c'est l'étude des nombres, tels que nous les fournissent les documents publics.

Cette méthode a de grands avantages qu'on appréciera peut-être mieux quand on aura lu ce petit volume. Mais elle a aussi un inconvénient : c'est qu'elle met les progrès de la science à la merci de l'administration, toujours avare de renseignements. Heureusement que tous les pays de l'Europe font aujourd'hui de la statistique; telle loi démographique qu'on ne peut rechercher en France par exemple, on l'étudie dans quelque autre pays, et on est déjà arrivé ainsi à constituer, au moyen de documents épars, une science dont les lacunes sont moins nombreuses.

La méthode numérique a un autre inconvénient, moins grave que le précédent, car il est facile à corriger : c'est d'effrayer beaucoup de lecteurs, car la statistique a une réputation d'ennui bien établie. Et pourtant, si l'étude des nombres est parfois aride et fatigante, de quelle joie n'est-elle pas la source lorsqu'elle conduit à quelque conclusion nouvelle et solidement établie? D'ailleurs le lecteur peut se rassurer à ce sujet. Ce petit livre ne contiendra que des conclusions et presque jamais de chiffres; si l'auteur se permet quelques rares exceptions à cette règle, il bannira toujours les chiffres du texte pour les reléguer en note.

Si la démographie, ou l'art de grouper les

chiffres fournis par les statistiques de façon à pénétrer dans les mœurs et dans la vie d'une nation, est de création très moderne, on n'en peut dire tout à fait autant de la statistique elle-même. La statistique humaine remonte à David, roi d'Israël. Ce monarque voulut savoir combien il y avait de soldats dans son peuple et fit un recensement de tous les hommes en âge de porter les armes. Faisant cela, il paraît que le roi David était trop curieux : le Dieu des Juifs, irrité de son indiscrétion, le punit, comme il avait coutume, en frappant sur le dos de ses sujets, auxquels il envoya une peste épouvantable; cette correction indirecte, qui nous semblerait très injuste aujourd'hui 1, était pourtant très pratique, car la peste, mettant en terre un bon nombre d'Israélites, brouilla tous les calculs du roi David et rendit sa statistique tout à fait illusoire et bonne à recommencer. Le roi David, instruit par la punition qu'avait subie son peuple, ne recommença pas. Il fit pénitence, et tout rentra dans l'ordre 2.

1. Quelques-uns prétendent qu'elle est encore en usage.

2. II Sam. xxiv,

Je passe rapidement sur quelques dénombrements dont l'histoire nous a gardé le souvenir. Ces sortes de recherches furent toujours très rares et généralement mal conduites.

En France, le recensement le plus ancien qui nous soit connu date de 1328. C'est un dénombrement par *feux*, signalé par Voltaire dans son *Essai sur les mœurs* et autour duquel M. Dureau de La Malle a fait un certain bruit en 1829. Mais l'interprétation de ce document est une opération délicate, qui n'a été faite que de notre temps par Achille Guillard; cet auteur estime que, d'après ce document, le territoire français tel qu'il a été limité en 1815 pouvait avoir 15 à 16 millions d'habitants.

Ce recensement est longtemps resté le seul. Des enquêtes, faites par les intendants en 1698, évaluent la population à 19 millions et demi d'habitants. On voit qu'en 400 ans, la population française, décimée par les guerres, les famines, les persécutions religieuses, n'avait pas augmenté beaucoup. On estime que pendant un siècle au moins, au lieu d'augmenter, elle avait dû rétrograder.

A la fin du xvm^e siècle, plusieurs essais de

recensements plus sérieux ont été faits, mais il faut arriver à 1801 pour arriver à un recensement réel.

Encore ce census ne distinguait-il pas les âges. C'est en 1851 seulement que cette distinction capitale a été introduite dans nos documents officiels.

Il y avait justement un siècle qu'au nord de l'Europe un petit peuple intelligent, la Suède, exécutait régulièrement des recensements par âges de sa population, et dressait tous les éléments d'une statistique complète.

Les autres nations de l'Europe ont constitué l'une après l'autre leurs bureaux de statistique, et aujourd'hui il n'y a que l'Espagne, le Portugal et la Turquie qui en soient dépourvus ¹. On y peut joindre la Russie, dont les documents sont jusqu'à présent rares et très médiocres.

Si les éléments de la démographie ne sont pas recueillis depuis bien longtemps, il y a moins de temps encore qu'ils sont utilisés et que la science est constituée.

1. Depuis peu, les Pays-Bas, dont la statistique était naguère excellente, se sont mis dans ce triste cas. Ce n'est, espérons-le, qu'un mal provisoire.

Son créateur date pourtant du siècle dernier. Cet écrivain s'appelait Moheau; son livre est rempli de documents laborieusement recueillis et ingénieusement présentés. Moheau, qui était, d'après un passage de sa préface, quelque employé assez obscur, avait profité de sa position, si secondaire qu'elle fût, pour recueillir des chiffres exacts sur les mouvements de population des pays où il exerçait ses fonctions. A force de patience et de bon sens, il est parvenu à tirer de ces documents médiocres des conclusions qu'une observation plus scrupuleuse a vérifiées depuis. On ne sait rien de sa vie modeste ; son existence même a été longtemps contestée 1. Cependant, à la lecture de son livre, on devine un caractère à la fois timide et philosophe, admirateur passionné de Bacon et de la méthode expérimentale, et d'autre part tellement craintif qu'il s'excuse longuement de faire imprimer son œuvre.

1. On prenait le nom de Moheau pour le pseudonyme du célèbre philanthrope Montyon. Cet homme, que son amour de l'humanité a illustré, connaissait d'ailleurs et aimait la statistique humaine. Il a fondé un prix en sa faveur. Après lui, il faut citer les noms de Malthus, de Demonferrant et de Villermé. Mais un statisticien belge mérite une mention plus étendue : c'est l'illustre et savant Quételet ; malgré quelques critiques qu'on leur adresse depuis quelque temps, ses ouvrages sont dignes de la grande autorité dont ils jouissent.

C'est mon grand-père Achille Guillard qui, en 1855, a donné à notre science le nom qu'elle porte et qui a été rapidement adopté en France et à l'étranger. Son livre est le premier qui lui soit exclusivement consacré.

Mais, aujourd'hui, cet ouvrage, quoique très digne du succès qu'il a obtenu, est de beaucoup dépassé par les travaux de mon père; le petit livre que je présente au public n'a d'autre but que de résumer quelques-uns des points qu'il a mis en lumière. Il faudrait plusieurs volumes pour donner à son œuvre le développement nécessaire.

Je destine à un ouvrage un peu plus considérable l'exposé succinct de toutes les parties de la démographie. Limité à un format exigu, j'ai dû restreindre mon sujet. Je me suis appliqué à considérer la démographie au point de vue qui doit intéresser le plus mes lecteurs : au point de vue français.

Dans chacune des questions que j'aborderai, j'exposerai donc brièvement les lois générales qui ressortent de l'examen de toutes les nations de l'Europe. Puis je comparerai nos voisins à la France. Je montrerai, ou plutôt les chiffres nous montreront les dangers nombreux qui menacent notre pays, et les maux qui déjà lui ont fait tant de tort. Il est grand temps d'y aviser. C'est un devoir pour tous que de s'en rendre compte et d'y porter remède dans la mesure de ses forces.

CHAPITRE II

DE LA CONFIANCE QUE MÉRITENT LES RENSEIGNEMENTS STATISTISQUES

Imperfection des recensements français. — Les erreurs se compensent toutes les fois qu'il n'y a pas de raison pour qu'elles se produisent dans un sens plutôt que dans l'autre. — Attraction des nombres ronds. — Coquetterie des femmes. — Preuves de l'exactitude suffisante des résultats statistiques. — Constance des lois démographiques.

On reproche souvent aux documents statistiques de manquer d'exactitude. Avant de dire ce qu'ils nous apprennent, nous voulons dire en peu de mots ce que ce reproche a de fondé, et ce qu'il a d'excessif. Mais nous nous limiterons aux statistiques de population.

En France, c'est au recensement qu'on doit faire les reproches les plus graves, car les relevés de l'état civil ne laissent pas trop à désirer BERTILLON. - LVIII. 2 sous le rapport de l'exactitude. Quant au recensement, il se fait chez nous par une méthode défectueuse qui a souvent excité l'étonnement dans les congrès internationaux de statistique et qui souvent aussi fait sourire le public. Combien j'ai vu de gens faire sonner bien haut qu'en les recensant on les avait vieillis ou rajeunis de quelques années, et partir de là pour dire que la statistique n'était qu'une illusion! Leur argumentation était pourtant bien médiocre.

Car, si un recenseur négligent vieillit l'un de quatre ans par exemple, il n'y a pas de raison pour qu'il ne rajeunisse pas un autre habitant du même nombre d'années, et, cette seconde erreur compensant la première, la statistique n'en est pas altérée. Cette compensation des erreurs l'une par l'autre n'est pas une chimère : les mathématiciens l'ont érigée en principe, et ce principe se vérifie toutes les fois qu'il n'y a pas de raison pour qu'une erreur se produise dans un sens plutôt que dans l'autre.

Mais dès qu'il y a une raison, si faible soitelle, pour qu'une erreur se produise dans un sens plutôt que dans l'autre, aussitôt la statis tique s'en ressent d'une façon très apparente et qui le plus souvent peut être corrigée par le calcul.

J'en citerai un exemple : Il n'est pas très difficile de dire : « j'ai trente et un an; » mais il est pourtant un peu plus facile de dire : « j'ai trente ans. » Ce n'est qu'une économie de deux syllabes, mais enfin c'en est une; il y a donc une petite raison pour qu'on dise plutôt 30 que 31. Le recensement se ressent de cette légère cause d'erreur, et les âges terminés par un zéro ou même par un cinq sont un peu plus chargés que ceux qui les précèdent ou qui les suivent immédiatement. C'est ce qu'on a appelé l'attraction des nombres ronds.

Pour les femmes, elle est corrigée par la coquetterie : Une femme n'aime pas à dire (fût-ce à un recenseur) qu'elle a 40 ans, ni même 30 ans; il lui faut au moins un an ou deux pour s'habituer à l'idée effroyable qu'il faut un 3 pour écrire son âge. Elle dira donc 29 ans; et les âges terminés par 9 — y compris 49 ans et même 59 ans, car la coquetterie chez la femme survit à tout — seront grossis aux dépens des âges qui suivent. Ce sont là de légères erreurs, qu'il est facile de rectifier par des méthodes d'interpolation lorsque l'on veut faire des recherches par années d'âge. Mais cela est rarement utile; nous ne considérons guère que des groupes de cinq années d'âge, et des erreurs d'un an ou deux nous importent généralement assez peu.

Veut-on des preuves plus directes de l'exactitude suffisante des recensements, en France? J'en citerai une empruntée à une recherche de mon père. Il a calculé la mortalité des hommes de 20 ans par deux méthodes différentes ¹ : une fois en se servant du recensement, et une autre fois en le remplaçant par les données du recrutement, qui sont certainement très exactes (surtout en dehors des grandes villes), car un jeune homme qui ne se ferait pas inscrire commettrait une faute nuisible aux jeunes gens de son âge et serait dénoncé par eux. Eh bien, en calculant la mortalité d'après ces deux procédés, mon père a trouvé dans chacun de nos 89 départements des résultats presque identiques, ce

1. Atlas de démographie de la France, par le Dr Bertillon. Masson, 1874. qui montre bien que le recensement suffit parfaitement à l'usage que nous en faisons.

Mais, à l'appui de l'exactitude des calculs statistiques, je puis fournir une autre preuve tout aussi concluante, qui ressort de l'ensemble de ce petit livre. Le lecteur remarquera la constance extrême des lois démographiques, quels que soient le pays ou la période étudiée. A qui fera-t-on croire que des chiffres erronés fournis par le hasard puissent fournir ces résultats constants, toujours les mêmes chez tous les peuples et dans tous les temps? C'est absolument impossible !

Accusera-t-on les statisticiens de supercherie? Dira-t-on qu'ils arrangent les chiffres pour les conformer à certaines lois formulées à l'avance, et qu'ils se donnent le mot depuis la Suède jusqu'à l'Italie, pour ce travail de faussaire? Qui soutiendrait sérieusement une pareille folie! D'ailleurs ce serait peine perdue, car les lois démographiques se vérifient pour les époques où elles n'étaient pas encore découvertes.

On peut donc reprocher aux documents officiels de n'être pas suffisamment détaillés; et l'on doit souhaiter qu'ils deviennent plus exacts; mais on doit reconnaître qu'ils le sont déjà assez pour fournir des résultats satisfaisants.

D'ailleurs, même lorsqu'elles sont manifestement inexactes, les statistiques servent encore, lorsqu'on sait de quel côté elles pèchent. Ainsi les enquêtes agricoles ont beau être fausses, elles servent encore de moyen d'appréciation. On sait que les paysans ont pour système de se dépeindre toujours comme ruinés, et l'on évalue en conséquence. Il suffit d'en être prévenu.

Faut-il répondre à ceux qui objectent à la statistique qu' « avec les chiffres on prouve tout ce qu'on veut »? Vraiment je ne réfuterai pas cette niaiserie. Avec des chiffres aussi, un banquier fripon prouve ce qu'il veut au Gogo qu'il veut duper, mais non pas à un comptable intelligent et instruit. Cela prouve simplement qu'il faut savoir son métier. La méthode statistique n'est pas difficile à connaître, mais encore faut-il l'apprendre, et alors on voit qu'elle ne trompe pas.

CHAPITRE III

DU DANGER QUI MENACE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

En 1700, la population française comptait parmi celles des grandes puissances de l'Europe, à raison de 38 pour 100. — En 1789, à raison de 27 pour 100. — En 1815, à raison de 20 pour 100. — En 1880, elle ne compte plus qu'à raison de 13 pour 100 (sans compter l'Amérique). — Cette décadence numérique doit être attribuée en partie à des causes politiques, en partie au faible accroissement de notre population depuis le commencement de ce siècle. — Conséquences militaires. — Conséquences économiques. — Conséquences intellectuelles. — La France est menacée de devenir une nation minuscule.

A la fin du xvu^e siècle, il n'y avait en Europe que trois grandes puissances, car l'Espagne avait déjà perdu toute sa force. Voici quelle était en millions d'habitants la population des trois grandes monarchies européennes, en 1700 :

POPULATION DES GRANDES PUISSANCES DE L'EUROPE EN 1700

France	19,6
Angleterre	8
Empire d'Allemagne	19 à 20

ÉTATS COMPRIS EN PARTIE DANS L'ÉTAT GERMANIQUE :

Autriche		• •		•						1	2	à	13
Prusse											2		

Soit, en tout, environ 50 millions. Encore faut-il remarquer que l'Allemagne était divisée entre une quantité de monarques ayant des intérêts différents; le plus puissant d'entre eux, l'Autrichien, ne tenait que 12 à 13 millions de sujets sous son sceptre.

En sorte que la France était, non pas la plus vaste en étendue, mais la plus peuplée de toutes les monarchies européennes. De plus, sa population, comparée à l'ensemble de la population des grandes puissances, *en formait 38 pour 100*. Ce chiffre montre assez de quel poids était alors la volonté du roi Louis XIV, car il représente, toutes choses égales d'ailleurs, notre force économique, et, plus exactement, notre force militaire comparée à celle des Etats voisins. Notre roi était le plus puissant des monarques de son temps. Telle était la puissance que nous avait laborieusement préparée la politique habile qui aboutit au traité de Westphalie. Sans doute, c'est à l'époque de ce traité fameux que devraient s'appliquer ces calculs; malheureusement les éléments nous manquent pour remonter aussi haut.

La politique hautaine et maladroite de Louis XIV devait bientôt briser ce bel ouvrage. La politique plus sotte encore de son successeur n'était pas faite pour réparer ses fautes. Mais la folie de nos gouvernants n'était pas la seule cause d'affaiblissement de notre pays. Qu'on en juge par les chiffres suivants :

En 1789, la France avait un territoire plus considérable que sous Louis XIV, et elle comptait 26 millions d'habitants, soit 6 à 7 millions d'habitants de plus qu'en 1698; cet excès venait en partie de l'annexion de la Lorraine et de la Corse, mais surtout de l'augmentation sponanée de la population. Malheureusement, la population des autres nations augmentait plus vite encore, quelques-unes par des annexions plus importantes que celles de la France, et d'autres parce que leurs naissances étaient déjà, à cette époque, plus nombreuses que les nôtres. De plus, la Russie venait de prendre rang dans les puissances européennes. Et voici comment s'était modifié dans le courant du siècle le tableau que nous tracions tout à l'heure de la population des grandes puissances :

POPULATION DES GRANDES PUISSANCES DE L'EUROPE EN 1789

France	. 26
Angleterre	
Russie	
Empire d'Allemagne	

ÉTATS COMPRIS EN PARTIE DANS L'EMPIRE GERMANIQUE

Autriche																1	8
Prusse	•			•		•	•	•		•	•	•	•	•	•		5

Soit, en tout, 96 millions. La France figurait dans ce total pour 27 centièmes seulement. Chiffre suffisant pourtant pour que sa voix pût parler haut dans l'assemblée européenne. Mais, après avoir été longtemps gouverné par des courtisanes, notre pays le fut par un bandit ¹, et le bandit lui fit plus de mal en quinze ans que les courtisanes en un siècle :

POPULATION DES GRANDES PUISSANCES DE L'EUROPE EN 1815 (en millions d'habitants).

France	29.5
Angieterre	19
Autriche	30
Prusse	10
Russie	45
Confédération germanique (dans	
laquelle étaient comprises en	
partie l'Autriche et la Prusse).	30

En tout, 139 millions², La France ne figurait blus dans ce total que pour 20 pour 100, c'esti-dire qu'elle avait deux fois moins d'autorité

 « Un homme comme moi ne se soucie pas de a vie d'un million d'hommes. » (Mém. de Metternich.) it de quoi donc se souciait-il? De lui, de son omniotence et de l'effet à produire! L'effet qu'il prouira? Plus on s'éloigne de cette triste époque, lus on le voit clairement : aux yeux des politiques sisonnables, il passera pour un bandit.
 ? Dans ce compte, entre la Confédération germaique. que sous Louis XIV. La diplomatie française dut se subordonner à cette nécessité.

Depuis 1815, le mal n'a cessé d'empirer ; les causes en sont quelque peu différentes : la direction politique de la France a été moins sotte que sous les règnes précédents, mais notre grande cause d'infériorité est bien manifeste : la France ne perd encore rien de son territoire, mais sa population ne s'accroît que misérablement. Au contraire, les voisins s'agrandissent et se multiplient, peuplent des continents, y étendent leur commerce et remplissent l'univers entier de leur langue, de leurs navires et de leurs armées.

Les Allemands notamment se sont multipliés si remarquablement, qu'ils ont surpassé de beaucoup notre population, jadis supérieure à la leur, et nous avons fini par éprouver ce que peut la force du nombre :

POPULATION DES GRANDES PUISSANCES DE L'EUROPE EN 1880 (en millions d'habitants).

France								•		37,2
Angleterre										010

Autriche	39
Empire allemand	45,6
Russie d'Europe	84,5
	28,6

Soit en tout 270 millions d'habitants. La France n'y figure que pour 13 pour 100 1.

Et, il y a moins de deux siècles, elle figurait pour 38 pour 400! Et encore, dans le tableau qui précède, nous n'avons compté que les Anglais qui habitent l'Angleterre; pourtant ceux des colonies ne sont pas moins attachés à la mère patrie et ne contribuent pas moins à sa puissance.

Nous n'avons pas compté non plus les Etats-Unis. Et pourtant, qui nous dit qu'un jour ils ne se mêleront pas à la politique de l'Europe, comme ils se mêlent déjà à son commerce?

Ce résultat lamentable, qu'on ne saurait trop déplorer, tient sans doute à des causes politiques. Il est certain que l'apathie et la folie des gouvernements qui se sont succédé en France y ont contribué, en favorisant l'avéne-

1. Tous les chiffres qui précèdent sont empruntés 1 M. Levasseur (de l'Institut) (Annales de démographie, 1879, chez Masson, éditeur). ment de grandes puissances que le traité de Westphalie avait su mettre au second rang ou qui n'existaient pas de son temps.

Mais il suffit d'un regard sur nos chiffres pour voir que la principale cause de notre affaiblissement relatif, c'est la faiblesse, c'est l'insuffisance incroyable de l'accroissement de notre population. Que l'on compare la population anglaise, qui sans aucune annexion de territoire s'élève entre 1700 et 1880 de 8 à 35 millions, sans compter les colons dont elle inonde l'Amérique du Nord, l'Australie, le Cap, etc., et la nôtre, qui n'a même pas doublé pendant la même période, malgré l'annexion de cinq provinces ¹.

Le mal est ancien déjà; mais, ce 'qui est triste, c'est qu'il persévère; bien plus, il augmente chaque jour! Et l'accroissement de la population est moindre aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été ².

1. La Lorraine, la Corse, le Comtat Venaissin, la Savoie et Nice. En 1866, la population française était de 38 millions d'habitants, au lieu de 19,5 sous Louis XIV.

2. Voici, à ce sujet, quelques chiffres qui se rapportent à la période 1860-77; dans ce calcul, on s « Bah, dit un indifférent, en sommes-nous moins heureux? Ce n'est pas parce qu'une population augmente qu'elle est plus heureuse, au contraire! » Non, ce n'est pas une preuve de prospérité individuelle qu'un rapide accroissement (Voy. p. 88), mais c'est un élément de puissance pour la nation: C'est un élément de force militaire, et par conséquent d'indépendance contre l'étranger. C'est, de plus, un élément de puissance économique.

Voyez plutôt combien l'agriculture et l'ind'dustrie se plaignent de manquer de bras en France. On est obligé de faire venir à grands frais des ouvriers belges ou piémontais pour cultiver nos champs et empierrer nos routes, C'est à l'émigration des campagnards vers la ville que la masse des propriétaires attribue tout le mal. Mais cette opinion est mal assise;

déduit les populations qui ont été l'objet d'annexions, de façon à n'avoir affaire qu'à l'accroissement spontané des populations :

Sur 1,000 habitants, l'accroissement annuel a été : Saxe, 16 habitants; Prusse, 9; Autriche, 8; Hongrie, 5; Angleterre, 12; Ecosse, 9; Russie, 8; Italie, J; France, 3,5. La population de l'Irlande diminue par suite de l'émigration : -5. nous aurons à la discuter un jour. Dans tous les pays de l'Europe, les villes croissent plus que les populations rurales, et personne ne s'en plaint. Si, en France, les bras manquent à l'agriculture, c'est à l'insuffisance de la natalité qu'on doit s'en prendre.

Le nombre-de la population n'est pas seulement un élément de force militaire et de force économique. C'est un facteur important de la force intellectuelle d'un peuple. Plus les naissances sont nombreuses, plus est actif le combat pour la vie, combat douloureux mais nécessaire au progrès, et d'où les plus intelligents ont toutes les chances de sortir victorieux. On dit quelquefois que, sur cent individus, il y a quatre-vingt-dix neuf imbéciles et un homme intelligent; quelle que soit la proportion, il est certain que, toutes choses égales d'ailleurs, une population de 1 million d'habitants contiendra dix fois moins d'hommes de valeur qu'une population de 10 millions. Si la France a donné le jour à tant de génies créateurs et bienfaisants, c'est en grande partie parce que jusqu'à ces derniers temps elle avait été plus populeuse qu'aucune autre nation.

Mais cet héritage même, que nous ont laissé tant de poètes et tant d'écrivains admirables, est compromis par la décadence numérique de notre population. Qu'on se reporte plutôt aux tableaux qui précèdent :

_ 33 _

La langue de Voltaire était celle que 27 pour 100 de la population européenne parlait de naissance. Était-il surprenant que le reste de l'Europe intelligente s'efforçât de connaître un pareil langage? Aucun ne pouvait rivaliser pavec lui.

Aujourd'hui, qu'un nouveau Voltaire soit donné à la France. Par qui sera-t-il compris? Par 45 millions d'individus (Français, créoles, Suisses, Belges, Canadiens). Mais, si cet écrivain est Allemand au lieu d'être Français, aussitôt le cercle de ses lecteurs augmente presque du simple au double ; car les Allemands, Autrichiens et Suisses forment un ensemble de 30 millions d'individus parlant l'allemand. Enfin, si cet écrivain est Anglais, ses ouvrages ont chance de se répandre sur la terre entière. Partout ils y seront compris. Aujourd'hui, on compte 80 millions d'individus parlant anglais; nais il est impossible de deviner ce que sera BERTILLON. — LVIII. 3 devenu ce nombre dans cinquante ans d'ici. Ce qu'on peut affirmer, c'est qu'il sera prodigieux.

Sans doute, ce serait exagérer que de proportionner rigoureusement l'influence d'une langue dans le monde au nombre des individus qui la parlent. Les Chinois et même les Russes ont beau être plus nombreux que nous, il est certain que leur langue ne servira jamais comme la nôtre à la propagation des idées nouvelles. A ce point de vue, on peut affirmer que le français jouit d'une influence très supérieure au nombre de ceux qui le parlent. Cet avantage, il le doit à ses qualités admirables de précision, d'élégance et de clarté. Mais il le doit surtout à son passé incomparable et à la gloire que lui ont value les écrivains des deux derniers siècles; il le doit à l'époque où nous avions l'avantage matériel du nombre et où un ouvrage, par cela seul qu'il était écrit en français, pouvait jouir d'un nombre de lecteurs que les autres langues ne faisaient pas espérer.

Ainsi, ce n'est pas seulement notre puissance politique et militaire qui est menacée par l'insuffisance de notre reproduction, c'est notre puissance économique, et c'est plus que cela encore : c'est l'influence intellectuelle et morale que nos écrivains exerçaient sur le monde, c'est le patrimoine intellectuel de la France qui est en question !

Le lecteur voit la gravité du mal. Elle est attestée par des chiffres irréfutables. Notre patrie est menacée d'une chute irrémédiable, et le problème de son relèvement dépend de la démographie.

D'où vient ce déplorable état stationnaire de notre population? Est-ce défaut de mariages? défaut de naissances? excès de mortalité? Dans quelles circonstances, dans quelles parties du pays voit-on ces mouvements de population augmenter ou diminuer? Telles sont, avec quelques autres, les questions que nous allons à présent examiner.

CHAPITRE IV

DU MARIAGE EN GÉNÉRAL

Le mariage considéré au point de vue religieux, au point de vue du Code, au point de vue littéraire, au point de vue démographique. - Le mariage diminue la mortalité à tous les âges. - Les veufs sont frappes, à chaque âge, par une forte mortalité. - Pour les femmes, les mêmes lois se vérifient, mais moins exactement. - Pourquoi? -Influence du mariage sur le suicide, l'aliénation mentale, le crime. - Cette influence heureuse est encore augmentée par la présence des enfants. Nuptialité énorme des veufs : elle est trois ou quatre fois plus forte que celle des célibataires du même âge. - La nuptialité des veuves ne dépasse celle des filles du même âge que de moitié. - Les divorcés jeunes se remarient moins souvent que les veufs; vieux, ils se marient beaucoup plus. - Lois analogues pour les femmes.

On a beaucoup discuté pour savoir s'il valait mieux être marié que célibataire. L'Eglise n'hésite pas sur ce point : le célibat vaut mieux que le mariage, c'est le concile de Trente qui l'a dit, et quiconque le nie mérite l'anathème ¹. La religion protestante est au contraire favorable au mariage, et pourtant la déclaration du concile de Trente est conforme à un passage du Nouveau Testament ¹, — fait assez rare dans l'histoire des conciles.

Notre Code civil se déclare, il est vrai, partisan du mariage (sauf le mariage des veuves, pour lesquelles il reste catholique), mais il l'entoure de tant de formalités et, disons le mot, de tant de difficultés, qu'on se demande ce qu'il ferait s'il n'en était pas partisan. Rappelons à cette occasion que les nations qui ont accepté le Code civil ont successivement réformé et simplifié la liste des papiers faute desquels le maire, en France, doit refuser de ceindre son écharpe.

En somme, l'Eglise catholique et la loi civile sont ici en désaccord. Il est vrai qu'elles se placent à un point de vue bien différent,

1. XXIVe sess., can. X. 2. Ire aux Cor., ch. vii, 1-9. puisque l'Eglise ne s'occupe en cette affaire que des intérêts du ciel, et la loi, des intérêts de la société.

D'autres ne veulent considérer que ceux des individus. A quelles élucubrations plaisantes ou ennuyeuses cette recherche n'a-t-elle pas donné lieu? Tandis que les comédies du genre grave font l'éloge du mariage, celles du genre amusant en font la caricature. Combien de dessins, de chansons, de vaudevilles, de romans, de calembours ont été puisés à cette mine, sans que les uns fussent d'ailleurs plus démonstratifs que les autres!

La démographie n'a pas la prétention de vider entièrement le débat dans l'état actuel de nos connaissances; mais les données qu'elle fournit ont du moins l'avantage d'avoir une généralité et une certitude irrécusables, et de montrer la vraie méthode à suivre.

Tous les maux qui persécutent l'espèce humaine, toutes les perversions physiques et mentales frappent le célibataire plus que l'homme marié. La maladie, la folie et sa forme la plus cruelle : le suicide, sont plus fréquentes chez lui, et enfin l'ennemi de l'humanité qui résume tous ces malheurs, la mort, est pour lui plus hâtive ¹.

Ces conclusions s'appliquent également aux femmes, mais avec moins de rigueur, et sauf quelques exceptions sur lesquelles nous reviendrons.

Enfin nous aurons à exposer le sort des veufs; puis nous rechercherons la cause de ces phénomènes si remarquables.

Nous commencerons par l'étude de la mortalité, parce qu'elle est la plus aisée ³. Voici quelles

1. On doit lire sur ce point l'article MARIAGE et l'article FRANCE publiés par le D' Bertillon dans le Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales. On y trouvera quantité de chiffres à l'appui, que nous ne pouvons citer ici.

2. Ce qui fait la difficulté de ces sortes de recherches, c'est qu'il faut toujours distinguer les âges. Par exemple, il est clair que, si l'on calcule la mortalité des veufs sans s'occuper de leur âge, on trouvera une mortalité bien plus forte que celle des gens mariés, et cela n'aura rien d'étonnant, car, les veufs étant en moyenne plus vieux que les célibataires, personne ne sera surpris de saveir qu'ils sont plus près du tombeau.

Le même raisonnement s'applique à la criminalité qui diminue avec l'âge, à la tendance au suicide qui augmente avec lui, etc.

Aussi M. Bertillon a-t-il toujours étudié la mortalité,

sont les règles générales que nous observons :

1° Les gens mariés meurent moins souvent que les garçons. Ainsi on trouve, d'après nos chiffres, qu'un garçon de 25 ans a autant de chance de mourir qu'un homme marié de 50 ans.

2º Les veufs meurent dans des proportions énormes : plus que les gens mariés, et même plus encore que les garçons. En sorte qu'un veuf de 25 à 30 ans, par exemple, a autant de chance de mourir qu'un garçon de 50 ans ou qu'un homme marié de 57 ans. On voit que les différences sont considérables. Elles se retrouvent dans la vieillesse, mais moins considérables.

Il n'y a à cette loi qu'une exception : elle concerne les tout jeunes gens de moins de 20 ans auxquels le mariage ne vaut évidemment rien. Dès qu'ils sont mariés, ils meurent cinq fois plus qu'auparavant. Deviennent-ils veufs? Le

la criminalité, etc., non-seulement suivant l'état civil, mais en même temps suivant les âges. Du moins il l'a fait toutes les fois que les documents l'ont permis. Lorsque cette distinction n'était pas possible, il y a suppléé par des méthodes de calcul très sûres mais qu'il serait trop long d'exposer ici. mal est pire encore, et leur mortalité devient effroyable.

A présent passons aux femmes. Nous retrouvons pour elles la même loi générale, mais beaucoup moins tranchée. Les jeunes femmes, ayant à subir le premier accouchement, sont frappées plus souvent que les filles de leur âge. Et d'autre part les vieilles veuves (qui ont souvent une famille pour les soutenir) échappent aux causes de mort qui frappent les vieilles filles. Pourtant on voit qu'à presque tous les àges l'avantage reste aux femmes mariées ¹.

1. Voici quelques chiffres :

GUR 1000 HOMMES VIVANTS DE CHAQUE AGE, COMBIEN DE DÉCÈS ANNUELS.

Ages.	Garçons.	Époux.	Veufs.	
De 15 à 20 ans.	7	51	Plus de 100	
> 20 h 25 >	13	9	50	
» 25 à 30 »	10	6	22	
» 30 à 35 »	11	7	19	
> 35 à 40 >	13	7	17	
> 40 à 45 >	17	9	19	
» 45 à 50 »	20	11	22	
> 50 à 55 >	26	17	27	
» 55 à 60 »	32	21	34	

Et ainsi de suite jusqu'aux limites de l'âge. l Pour les femmes, les différences sont analogues; Ainsi, n'en déplaise aux misanthropes, nous sommes amenés à conclure :

1º Que le mariage est une excellente condition;

2º Qu'il est plus favorable aux hommes qu'aux femmes; elles se passent de nous plus facilement que nous ne nous passons d'elles.

Remarquons, en effet, que ces recherches ont donné les mêmes résultats dans tous les pays où elles ont été faites. Le docteur Bertil lon les a faites en France, dans les Pays-Bas e en Belgique, seules nations où elles fussen possibles à l'époque où son travail a paru. De puis, la Suède, la Suisse, l'Italie et plusieur pays allemands, voyant combien cette étud est digne d'intérêt, ont réuni les document nécessaires et ont abouti aux mêmes résultats

A Bruxelles, on a fait mieux encore : M. Jans sens, qui dirige, avec la science d'un statisti cien consommé, « le service d'hygiène démo graphique » de cette capitale, a voulu savoi

seulement, de 20 à 25 ans, les filles n'ont qu'un mortalité de 8, au lieu de 10 que présentent le épouses. Par contre, les filles, à partir de 45 à 5 ans, meurent un peu plus que les veuves. si la phiisie n'avait pas une grande part dans l'inégale mortalité des trois états civils. Il a trouvé des résultats très typiques qui montrent l'influence de la vie conjugale sur cette terrible maladie. Et il en a fait l'objet de diagrammes qu'il a exposés en 1878 au Pavillon des sciences anthropologiques.

Ces diagrammes sont extrêmement remarquables ¹. Ils montrent qu'à tous les âges la phtisie frappe deux fois plus les veußs que les autres hommes. Cette influence du veuvage est très constante, surtout pour le sexe masculin. On remarque en second lieu que les gens nariés sont généralement plus sujets à cette maladie que les célibataires. Cette seconde loi est constante pour les femmes.

Pour les hommes, elle se vérifie avant vingttinq ans et après quarante-cinq ans. Mais, pendant toute la seconde jeunesse (de 25 à 40 ans), nous voyons au contraire la vie de garçon unener une fréquence exagérée de la phtisie pulmonaire.

En somme, ce tableau est assez favorable à

11. Je les ai publiés dans la Nature (8 février 1879), vec une série de diagrammes sur le même sujet. la théorie de la transmissibilité de cette terrible maladie.

Il serait intéressant d'étudier de même (suivant l'âge et suivant l'état civil), les principales maladies. On verrait ainsi quelles sont celles qui, contrairement à la phtisie, rendent la vie régulière du ménage favorable au point de vue physique comme nous avons vu qu'elle l'est au point de vue moral.

Deux causes ont été invoquées par mon père pour expliquer cette série de phénomènes :

1º L'influence de la régularité de la vie conjugale. — L'existence d'une famille crée, en effet, un contrôle qui force l'homme marié à mener une vie plus régulière et par suite plus saine au point de vue physique comme au point de vue moral. Nous verrons mieux encore tout à l'heure combien cette influence se fait énergiquement sentir;

2º La sélection du mariage. — Les époux se recrutent en effet dans la meilleure partie de la population, dans la partie la plus saine, la plus morale, la plus riche. Quoi d'étonnant si des individus ainsi triés meurent moins souven que les autres? L'explication est spécieuse, mais un instant de réflexion montre qu'elle n'est admissible que dans de très faibles limites. Car elle ne end nullement compte de la mortalité exagérée des veufs. Eux aussi ont été les élus du nariage; eux aussi ont été recrutés dans cette oopulation prétendue choisie. Et pourtant, loin ce mourir moins que les garçons, ils meurent avantage encore.

D'ailleurs est-il bien vrai que les gens maiés se recrutent parmi les meilleurs? Les plus orts partent pour l'armée, et ce sont les malinres et les boiteux qui restent au pays pour pouser les filles; pour être impropres à la uerre, ils ne sont pas tous impropres au maage.

Il n'est pas plus exact de dire que le mariage crute les plus riches d'une population. Qui ourrait déterminer la fortune nécessaire pour marier? Tel étudiant qui a 1800 francs de venu se juge trop pauvre pour entrer en énage, tandis qu'avec la même somme il y longtemps qu'un ouvrier a femme et enfants. est là une affaire toute relative. Nous savons jà que les pauvres ont plus d'enfants que les riches, et rien ne nous autorise à croire qu'ils se marient moins. C'est un point sur lequel nous ne savons rien.

Aussi mon père attache-t-il plus d'importance à la première explication qu'à la seconde, dont il serait injuste pourtant de méconnaître complètement la valeur. La suite de cette étude va prouver combien mon père a eu raison de croire à l'influence favorable de la famille ¹.

Non seulement les gens mariés meurent moins que les autres, mais encore ils ont moins de tendance au suicide ², moins de tendance à l'aliénation mentale, à l'assassinat, au vol, enfin à tous les maux auxquels est sujette la pauvre humanité.

 La statistique du divorce, quoique très intéres sante, ne rentre pas dans le cadre très étroit que je me suis tracé. Je ferai pourtant remarquer que cette mortalité énorme que nous avons constatée peur le veufs est aussi celle des divorcés. Le raisonnemen l'indique et des calculs que j'ai faits pour la Suiss le confirment. De par la loi française actuelle, le époux malheureux, qu'elle oblige à un divorce per pétuel, sont condamnés à une très forte mortalité.
 J'ai publié sur ce point une étude complémen taire avec diagrammes dans les Annales de démogra phie, 1879. Quant aux veufs, leur condition sous ces derniers rapports est moyenne entre les célinataires et les gens mariés. Ils se suicident neaucoup plus souvent, mais cela peut s'expliquer (en partie du moins) par leur âge : on nait que les vieillards ont beaucoup plus de ondance au suicide que les jeunes gens. D'aure part, ils commettent un peu moins de crines; il est vrai que leur âge doit y contribuer, ar la statistique nous apprend que les vieilards sont moins portés au crime que les jeunes rens.

Mais voici qui est beaucoup plus remarquable : on observe que les gens qui ont des infants, ceux qui sont entourés d'une famille combreuse, sont moins frappés par tous ces nalheurs que ceux qui n'ont pas autour d'eux es enfants dont la vue les rappelle à leurs revoirs et les soutienne au milieu des misères e l'existence (Bertillon père, art. France).

L'influence des enfants sur le moral de homme parait plus forte encore que la préence d'une femme. Sous ce rapport, les chifces du docteur Bertillon sont très démonscatifs. La présence des enfants protège du crime les époux plus encore que les veuis.

Quant aux femmes, on voit que, dans toutes les situations sociales, elles sont beaucoup moins portées au crime que les hommes. La présence des enfants influe beaucoup sur la moralité des épouses. Celles qui ont des enfants sont justement deux fois moins exposées au crime que les autres. Au contraire, il semble que la présence d'enfants inspire aux veuves des pensées criminelles. Est-ce la misère, est-ce une autre cause? On l'ignore absolument.

Mais c'est surtout contre les idées de suicide que la présence d'une jeune famille exerce une influence tout à fait triomphante. Pour les époux comme pour les veufs, la présence des enfants diminue justement de moitié l'envie de se donner la mort. Les femmes sont toujours moins portées au suicide que les hommes(environ cinque fois moins); si faible que soit leur tendance au suicide, on a trouvé que la présence d'une famille ne leur est pas moins précieuse qu'aux hommes.

Ai-je besoin de dire combien ces résultats (quoique logiques) sont contraires aux croyances généralement répandues? La Fontaine n'a fait que traduire le sentiment ordinaire des hommes quand il a écrit ces beaux vers dans da fable du *Bûcheron*, dont il peint la misère :

Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts, Le créancier et la corvée Lui font d'un malheureux la peinture achevée. Il appelle la mort....

Eh non ! il n'appelle pas la mort (ou du moins l l'appelle plus rarement) quand il a des enants à élever, c'est-à-dire un devoir à remplir, it une femme pour le consoler de ses maux et ui rendre ce devoir plus facile. Voilà ce que ous apprend l'observation chiffrée, c'est-à-dire observation sérieuse.

Les résultats que je viens de résumer ne peuent évidemment s'expliquer par la sélection u mariage et de la famille. Après avoir reonnu son influence bienfaitrice sur le physiue de l'homme, nous devons donc ajouter que famille n'est pas moins favorable à ses sentients moraux.

Ainsi le mariage paraît aussi salutaire aux dividus qu'il l'est à la société. BERTILLON. — LVIII. 4 Mais, ce qui est piquant, c'est que les individus, tout en se plaignant beaucoup du mariage, en apprécient les avantages plus qu'ils ne veulent bien le dire.

Et la preuve, la voici :

C'est que, si l'on considère aux mêmes âges (ce point est essentiel) les célibataires et les veufs, — c'est-à-dire ceux qui connaissent le mariage pour en avoir tâté, et ceux qui ne le connaissent que de réputation, — on trouve que les veufs, c'est-à-dire les gens d'expérience se marient dans des proportions inouïes, absolument inconnues aux célibataires ¹.

Et ce ne sont pas des différences légère comme celles que nous observions pour la mor talité; ce sont des différences énormes, prodi gieuses, dont il m'est difficile de donner idé autrement que par des diagrammes que je n puis insérer ici ², ou par des chiffres, quoiqu

1. J'ai mis ce point en lumière dans les Bull. a la Soc. d'anthropologie, 1878, et je compte publie une étude plus détaillée dans les Annales de démo graphie.

2. J'en ai publié plusieurs dans la Nature du 28 de cembre 1878. j'aie promis d'éviter leur usage autant que possible ¹.

En voici quelques uns que j'ai calculés d'après les documents hollandais. A l'âge où l'on se marie le plus, c'est-à-dire de 25 à 35 ans, les gargons se marient dans la proportion de 100 et 112 pour 1000 vivants. Mais ces chiffres ne donnent aucune idée de l'enthousiasme sans pareil

1. Voici quelques chiffres :

SUR 1,000 INDIVIDUS DE CHAQUE CATÉGORIE SOMBIEN SE MARIENT EN UN AN (PAYS-BAS 1855-64).

					HOMMES.			FEMMES.		
					Célib.	Veufs.	Div.	Gélib.	Veuves.	Div.
		à	20	ans	4	290	3	22	44	-
			25		46	213	33	75	118	37
14					111	327	183	115	157	110
	30				112	356	186	101	144	87
	35				78	276	271	65	98	121
	40				51	194	280	40	58	103
	45				82	116	160	21	31	47
					17	65	158	9	13	19
3	00	a	60		8	33	29	3	5	21
de	18	à	60	ans	57	134	173	64	39	56

Si l'on ne distinguait pas les âges, on voit que, our les veuves notamment, on se tromperait absoument : on croirait qu'elles se marient beaucoup noins que les filles, et c'est justement le contraire ui est vrai : elles se marient beaucoup plus. avec lequel les veufs se précipitent vers une nouvelle union. C'est dans la proportion de 327 et de 356 pour 4000, c'est-à-dire trois fois plus que les garçons; on peut encore traduire autrement ces chiffres remarquables, et dire qu'en moyenne, sur trois veufs, il y en a un qui se marie DANS L'ANNÉE.

Ces différences entre les deux états civil sont encore plus accentuées aux autres âges, e et l'on voit, à partir de 40 ans, les veufs se ma rier quatre fois plus que les célibataires du même âge. Pour eux, le mariage n'est pas seu lement l'affaire de l'amour et du hasard, il sem ble que ce soit un véritable besoin.

Ces résultats, on les retrouve dans tous le pays du monde; je les ai cherchés et trouvés et France, à Paris pris en particulier, en Alsace Lorraine, en Suède, en Norvège, à Berlin, et Italie, en Angleterre, et surtout en Suisse et e Belgique; dans ce dernier pays, sur deux jeu nes veufs, il y a en moyenne un qui se mari dans l'année. Nulle part le phénomène don nous parlons n'est aussi accentué.

Ce qu'on me répondra, je le sais bien : c'es que voilà des époux bien infidèles au souveni de leur première femme. Eh oui! les regrets superflus n'ont qu'un temps, et il semble même que ce temps soit assez court, à voir la nuptialité empressée des jeunes veufs. Mais n'estce pas un hommage qu'ils rendent au mariage, que de se précipiter si ardemment sous ses ois? La société y gagne trop pour que nous songions à nous en plaindre.

Il est piquant de savoir si les divorcés paragent avec les veufs ce regret d'avoir rompu association conjugale. Quoique ces messieurs ac songent généralement pas à pleurer leur remière femme, - dont ils sont probablement ort aises d'être débarrassés, - et que le chagrin e doive pas les gêner beaucoup dans leurs ouvelles amours, il semble au premier abord u'ils ne doivent guère se remarier. Le maage leur a mal réussi, et ils ne doivent pas se oucier beaucoup de tâter à nouveau d'une preuve qui leur a été si rude. Mais je supose qu'ils se laissent tenter; la personne qu'ils cherchent ne doit-elle pas logiquement leur pondre : « Vous êtes un mauvais époux ; je veux pas de vous! » De plus, ils peuvent voir des enfants (quoique ce soit rare, les enfants restant presque toujours à la mère), et cela ne facilite pas le mariage. Voilà trois raisons, et trois raisons excellentes, pour que les divorcés reprennent, bon gré mal gré, la vie de vieux garçons.

Eh bien, ce n'est pas tout à fait cela. Jusqu'à 26 ans, à vrai dire, les deux premières raisons que je viens de mentionner semblen avoir une action réelle, et les divorcés se ma rient moins que les célibataires du même âge Mais, après 26 ans, combien ils sont distancés Les divorcés se marient sans doute avec beau coup moins d'empressement que les veul (presque deux fois moins), mais bien plus qu ceux qui ne connaissent pas encore le mariag par expérience.

A partir de 40 ans, il se' produit même u singulier phénomène : c'est que les divorcés : marient plus que les veufs eux-mêmes ! Estlà un résultat propre à la Hollande ? Non, c dans le seul pays où cette recherche soit por sible, en Suisse, nous trouvons à peu près même résultat.

L'explication qui se présente à l'esprit n'e pas très aimable pour eux. C'est qu'ils n'o divorcé que pour se remarier, dans la pensée bien arrêtée qu'ils avaient trouvé mieux. Pour éclairer ce problème, il faudrait savoir combien le temps après le divorce a eu lieu le second mariage. Si celui-ci a été prévu et désiré d'avance, il est clair qu'il doit suivre de très près le jugement de divorce. Les documents ne nous livrent pas ce renseignement. L'explication, d'ailleurs, ne s'applique pas aux veufs. Un misanthrope peut bien supposer qu'un certain nombre de maris se brouillent avec leur femme afin d'en épouser une autre; mais, quelle que soit sa mauvaise humeur, il ne peut croire qu'un grand nombre de gens tuent leur femme dans la même intention.

Nous reviendrons tout à l'heure sur les causes de ces singuliers phénomènes. Elles sont complexes. Mais la principale nous paraît être celle-ci : c'est que le mariage, loin de donner les regrets aux hommes qui le contractent, ceur crée au contraire des habitudes dont ils souffrent ensuite de se défaire.

A présent, passons aux femmes.

Nous trouvons, pour la plupart des pays, les résultats analogues à ceux que nous trouvons pour les hommes, mais ces résultats sont bien moins tranchés. Voyez la Hollande : à l'âge où les filles hollandaises se marient le plus, de 25 à 30 ans, les veuves se marient de moitié plus souvent qu'elles, et la même différence se poursuit aux âges suivants. Même chose en Suisse à très peu de chose près. Même résultat aussi pour l'Angleterre II y a pourtant deux exceptions : l'une concerne la ville de Berlin, où les veuves, la trentaine une fois passée, se marient presque exactement comme les filles. En France elles se marient un peu moins, sauf les jeunes veuves, à qui le veuvage paraît pesant dans tous les pays.

On le voit, « le doux état de veuve » n'est généralement pas apprécié. Si le mariage parait laisser de bons souvenirs aux hommes, il n'en laisse évidemment pas de trop mauvais aux femmes, excepté en France pourtant. Les maris français seraient-ils donc plus méchants que les autres ? Je préfère croire qu'ils sont au contraire trop bons, et qu'ils laissent des veuves absolument inconsolables. Quelle que soit la cause de la petite nuptialité des femmes françaises, c'est une tendance qu'il faut déplorer au point de vue social, au lieu de l'encourager, comme les lois de 1804 ont eu le tort de vouloir le faire (art. 206, 386, 395, 396 du Code civil)¹.

La nuptialité des femmes divorcées est soumise à une loi assez analogue à celle des hommes divorcés. Jusqu'à 30 ans environ, elles se marient moins que les filles. La différence est même très sensible. Mais, à partir de cet âge, elles se marient deux fois plus que les filles, c'est-à-dire qu'elles sont encore plus portées au mariage que les veuves elles-mêmes. Et cette différence se perpétue jusqu'à la fin de la vie. Aux résultats que je viens de résumer et

1. « La loi française voit d'un mativais œil la femme qui se remarie, » telle est la formule par laquelle les juristes résument ces dispositions, qui n'ont absolument pas d'autre raison d'être. « Mais, ajoutent doctement les mêmes commentateurs, il importait que la loi imposât aux femmes une retenue décente en les obligeant à pleurer leur mari convenablement. » Est-ce vraiment l'affaire de la loi? On se demande pourquoi elle n'a pas fixé le nombre de prêpes que les veuves doivent porter dans leurs rêtements; on se demande surtout, puisqu'elle se nêle de ces choses-là, pourquoi elle dispense les naris de pleurer leurs femmes. dont la plupart étaient encore inédits il y a un an, il convient de comparer ceux fournis par l'étude de la mortalité par âges et par états civils, et que j'ai résumés plus haut :

Ces résultats concordent si parfaitement avec ceux que je viens d'exposer, que l'on peut penser qu'il y a entre eux une relation :

Le veuvage est nuisible pour les hommes? aussi voyez comme ils le fuient. Il est moins fâcheux pour les femmes? aussi le fuient-elles avec moins de zèle que les hommes.

C'est surtout aux jeunes hommes qu'il est préjudiciable (il double leur mortalité); aussi la nuptialité des jeunes veufs est énorme comparée à celle des célibataires du même âge.

On peutedonc regarder comme probable que ces deux ordres de phénomènes ont, sinon des causes communes, du moins des causes liées entre elles par quelque rapport constant.

Quelles sont donc les causes que l'on a assignées à la mortalité si différente des célibataires, des mariés et des veufs? Nous l'avons vu, c'est probablement l'influence propre du mariage qui crée une vie régulière que le célibataire, vivant le plus souvent sans le contrôle de personne, ne connaît pas. L'homme qui rompt avec ces saines habitudes en souffre. Aussi se suicide-t-il plus souvent que les gens mariés, et même plus souvent que les célibataires. La folie l'atteint plus fréquemment. M. Janssens, de Bruxelles, a prouvé que la phtisie le frappe plus souvent, etc.

Ce malaise physique et moral, mes chiffres tendent à montrer qu'il le ressent profondément et qu'il cherche à s'y soustraire par un nouveau mariage.

L'explication de la sélection du mariage est ici d'une insuffisance manifeste. Les impropres au service militaire ne constituent en effet qu'un tiers de la population masculine, et il s'en faut de beaucoup que tous ceux qui sont jugés impropres au rude métier des armes soient pour cela incapables de se marier. Admettons pourtant une telle exagération; la nuptialité de ces élus du mariage ne devrait surpasser de ce chef que de 50 pour 100 celle des célibataires; or, à tous les âges, nous avons vu que c'est de 300 à 400 pour 100 qu'elle la dépasse. Dira-t-on que le mariage crée la sélection de la richesse? Le fait est possible; mais nous avons indiqué qu'il est aussi très contestable, et qu'aucun document ne le fait même supposer.

On invoquerait avec plus de raison les causes morales. Les gens qui se marient sont des gens qui se sentent faits pour la vie de famille. N'est-il pas remarquable qu'ils conservent ce goût après un premier mariage? Mais les chiffres qui les concernent sont si élevés qu'on peut croire sans erreur que l'ennui du veuvage (nous pourrions dire ses dangers) ajoutent encore à leur goût pour la vie conjugale, malgré la présence de leurs enfants.

On peut supposer qu'au contraire la présence des enfants favorise le mariage. Il est certain qu'un veuf chargé d'enfants doit être enchanté de trouver quelqu'un qui se charge d'eux. Mais à côté de cette question s'en présente une autre : Est-il bien facile à un tel veuf de trouver une femme qui soit heureuse d'adopter une nichée d'enfants qui ne sont pas d'elle? C'est comme dans la chanson : *Il ne tiendrait* qu'à moi de l'épouser, si elle voulait. Entre ces deux volontés contraires, quelle est la plus forte? L'absence de documents statistiques laisse ici le choix au lecteur. Ce qui est incontestable et important, c'est l'inégale nuptialité des veufs et des célibataires. Le reste est, jusqu'à nouvel ordre, affaire d'appréciation.

Une autre explication qui doit avoir une grande part de vérité, a été développée par M. Broca¹: c'est que l'existence de beaucoup d'hommes est fondée justement sur la vie à deux. Dans le commerce, dans les petites industries, à la campagne, etc., la présence d'une femme est indispensable non seulement au bonheur de l'homme, mais même à ses intérêts. Toutefois cette explication ne doit pas avoir une influence prépondérante, car dans le jeune âge, à une époque où l'homme n'a pas encore d'établissement, nous voyons la nuptialité des veufs dépasser celle des célibataires, plus encore qu'à tous les autres âges.

Défions-nous donc des gens mariés qui nous disent mal de mort du mariage et des contraintes qu'il impose. Ce sont des ingrats : car le mariage paraît prolonger l'existence, en même

1. Bull. de la Soc. d'Anth., séance du 20 nov. 1878, discussion. temps qu'il la rend plus régulière, plus saine et moins exposée à des dangers de toutes sortes. Ils ont tort surtout parce que, dès que le mariage vient à leur manquer, ils se hâtent d'en contracter un autre.

CHAPITRE V

DE LA FRÉQUENCE DES MARIAGES EN FRANCE

La nuptialité française est assez élevée. — La nuptialité anglaise est plus forte encore. — Les mariages disproportionnés sont plus rares en Angleterre qu'en France. — Distribution géographique de la nuptialité en France.

« Si l'on apprenait que sur le tiers du territoire existe une population tellement misérable que chaque âge est frappé par une mortalité une tois et demie à deux fois plus forte que sur le reste du territoire; que ses naissances ne réparent pas seulement la moitié de ses pertes ; qu'en outre cette partie de la population française comparée à l'autre, compte annuellement deux fois plus de cas d'aliénation mentale, deux fois plus de suicides, deux fois plus de crimes contre les personnes, deux fois plus d'attentats contre les propriétés; que, par suite, l'administration doit pour elle entretenir deux fois plus de gendarmes, deux fois plus de tribunaux, deux fois plus de prisons, deux fois plus d'hôpitaux et d'asiles, et presque deux fois plus de croque-morts; certes, si l'on apprenait que le tiers de notre territoire est frappé de tant de maux, ce serait un grand émoi!

« D'un avis unanime, on demanderait à la science, à la loi, à l'instruction, à l'éducation, à l'impôt, à la faveur du souverain, aux mœurs de s'employer pour diminuer un si humiliant et si douloureux tribu de mortalité et d'ignominie.

• Eh bien, nous avons prouvé que ce peuple misérable existe sur notre sol; seulement, au lieu d'occuper un territoire à part, les deux peuples sont mêlés intimement sur toute la surface, et, ostensiblement, une seule chose les distingue : l'un vit sous le régime du mariage, l'autre sous celui du célibat. Mais enfin le mélange des deux peuples n'amoindrit pas la divergence de leur nature ⁴......»

1. Bertillon, MARIAGE, p. 76.

On doit se demander si ce peuple misérable et infécond des célibataires est plus nombreux en France qu'il ne l'est dans d'autres pays. Peut-être trouverons-nous là la solution du problème qui fait l'objet de ce volume. Peutêtre nous expliquerons-nous ainsi pourquoi la population française augmente si lentement et se laisse si rapidement distancer par ses voisins et ses ennemis.

- 65 ---

Eh bien, la réponse est négative ¹. Le Francais, quelle que soit la réputation que lui ont faite ses romanciers, aime la vie de famille. Il l'aime moins que l'Anglais, qui sous ce rapport est admirable; mais comparons-le au soi-disant

1. Sur 100 personnes de plus de 15 ans, combien sont mariées : France, 55; Paris, 52; Angleterre, 54; Bawière, 44; Danemark, 52; Hanovre, 50: Italie, 53; Belgique, 44; Pays-Bas, 47; Prusse, 52; Autriche, 54. On peut reprocher à ce genre de calcul de dononer un résultat complexe, qui dépend en partie de la nuptialité et en partie aussi de la mortalité.

Le rapport suivant est donc préférable quoique encore complexe : sur 1000 mariables (célibat. et reufs) de plus de 15 ans, combien de mariages annuels : France, 48 ; Angleterre, 57 ; Danemarck, 53 ; Basière, 32 ; Italie, 50 ; Belgique, 37 ; Pays-Bas, 41 ; Prusse, 53 ; Norvége, 47 ; Suède, 43.

BERTILLON. - LVIII.

vertueux Allemand, au Belge, à l'Italien et surtout au Suisse : nous verrons que chez ces différents peuples, les époux sont moins nombreux que chez nous ; la différence d'ailleurs est généralement assez faible.

Si nous cherchons à quel âge les Français se marient, nous arriverons à des résultats peutêtre moins favorables. Les Anglais en effet so marient plus jeunes qu'on ne le fait chez nous. Les Français en revanche se marient plus tôt que les Suédois, plus tôt que les Hollandais et, faitremarquable, un peu plustôt que les Italiens. Ainsi les Italiens, en dépit du beau soleil de leur pays, qui devrait les exciter au mariage, sont moins pressés que les Anglais, malgré les brumes qui couvrent tristement leur île ¹.

Un des faits les plus tristes que révèle l'étude du mariage, c'est la fréquence des mariages disproportionnés dans notre pays. Il est vra que la comparaison n'a été faite, que je sache

1. Age moyen des célibataires qui se marient France : garçons, 28 1/2; filles, 25. Paris, 30 et 26 Angleterre, 25 1/2 et 24 ; Belgique, 30 et 27 ; Hol lande, 29 et 27 ; Italie, 29 et 24 ; Suède, 30 e 27 1/2. qu'avec l'Angleterre, qui est, comme nous venons de le voir, le pays classique du mariage. Mais cette comparaison n'est pas en notre fal veur ¹.

L'Anglais ne connaît guère ce principe si généralement professé chez nous, d'après lequel un homme ne peut se marier qu'avec une femme ayant dix ans de moins que lui. Très volontiers es Anglais épousent des femmes ayant à peu près leur âge. Mais en revanche on ne voit pas thez eux de tout jeunes gens épouser de vieilles emmes, ni non plus de riches vieillards sacriier à leur bien-être la vie d'une toute jeune emme. Ces sortes de malheurs (les chiffres en émoignent), qui sont chez nous une rareté eureusement, sont chez eux quelque chose de resque introuvable.

Mais c'est longtemps s'attarder sur des exoptions. Il résulte, en général, de ce qui préède, que la France occupe, sous le rapport de 1 nuptialité, une situation moyenne, plutôt 1 périeure, par rapport à ses voisins.

Ajoutons que la France est un des rares pays

1. Bertillon père, art. Mariage.

de l'Europe où la nuptialité ne diminue pas Sous ce rapport, notre pays est à peu près stationnaire. L'Angleterre fait mieux, à vrai dire et chez elle les mariages sont de plus en plus nombreux. L'Anglais se marie, se marie jeune et a beaucoup d'enfants.

On a remarqué qu'en France et en Belgique les pays très catholiques donnent généralemen moins de mariages que les autres. Ainsi, er France, la Bretagne, qui est assurément la pro vince la plus sincèrement catholique de France se fait remarquer par le petit nombre de se mariages. Les départements montagneux d'Au vergne, de la Lozère, de l'Aveyron, des Pyré nées, de la Savoie et des Alpes, de la Corse pays généralement assez pauvres, présenten également assez peu de mariages (30 à 42 ma riages environ sur 1000 habitants célibataire ou veufs de plus de 45 ans).

D'autres départements, qui sont au contrain fort riches, tels que l'Alsace, le Nord, la Nor mandie, se font remarquer par une faible nup

1. Bertillon père, lecture à l'Académie de méde cine de Belgique, 1876.

tialité. Comment l'expliquer? Pour le Nord et l'Alsace, on y parvient encore en rejetant la aaute sur les ouvriers belges et allemands, qui foisonnent dans ces deux provinces industrieles. Ces gens viennent chez nous gagner un oeu d'argent, mais beaucoup ne songent pas à s'établir ; quand ils jugent leurs économies assez condes, ils retournent chez eux pour s'y macier et y jouir de l'épargne qu'ils ont faite ans nos fabriques. Mais cette explication ne eut être admise pour les Normands. Il est clair que, si les Normands ne se marient pas, est qu'ils ne le veulent pas. Quand un Norand songe aux embarras, aux dépenses i'un ménage nécessite, il lui arrive souvent fiermer sa porte et de se réfugier dans un element égoiste qu'il juge moins coûteux. est là une tendance fâcheuse et, j'ose le e, blâmable. Ce qui est plus triste, c'est e, si le Normand se laisse aller à la tentan du mariage, il a du moins le plus grand a d'avoir le moins d'enfants possible. si : 1º il y a en Normandie peu de ménages; es ménagés sont peu féconds. rdinairement, ces deux faits ne vont pas

- 69 --

ensemble dans le reste de la population francaise. Ainsi nous verrons que si les Bretons no se marient qu'avec circonspection, du moins une fois la chose faite, ils produisent un nom bre suffisant d'enfants. Il semble que les gen mariés travaillent pour ceux qui ne le sont pas Ils font même mieux encore, car la Bretagn est une des parties de la France où la natalit est la plus élevée. On en peut dire autant d Nord, de l'Alsace, de la Lozère, de la Savoie de la Corse. Ce sont les pays où les mariage ne sont pas très fréquents, mais où les naissan ces sont un peu moins rares que dans le res de la France.

Au contraire, la vallée de la Loire et ce tains points de la vallée de la Garonne se di tinguent par leur nuptialité. Il est remarqu ble que le Lot-et-Garonne, le département moins prolifique de la France (ce n'est pas p dire), est aussi un de ceux où les mariages so les plus nombreux (60 par 1000 hab. de plus 15 ans).

De tout cela résulte qu'il ne suffit pas d'e courager le mariage pour relever la natalité la France.

Les mariages sont suffisamment nombreux dans notre pays. Ce qui pèche, c'est la fécondité des ménages, qui est beaucoup trop faible. C'est une nouvelle raison pour condamner les lois rendues sous l'ancienne Rome pour favoriser le mariage des tout jeunes gens. Auguste croyait par là contribuer à l'accroissement de la population. Mais ce n'est pas parce qu'un homme se mariera à 18 ans, comme le voulait Auguste (au lieu de se marier à 25 ans, comme le font les Anglais), qu'il aura plus d'enfants dans son ménage. Ce n'est pas là une affaire de temps. D'ailleurs il ne s'agit pas de marier des enfants; nous avons vu plus haut combien le mariage paraît nuisible avant l'àge de 21 à 22 ans environ.

L'étude que nous avons faite du mariage est certainement bien imparfaite. Nous réservons pour un ouvrage plus considérable l'étude des circonstances qui accroissent la nuptialité; nous renvoyons aussi pour l'étude si importante du livorce: des circonstances dans lesquelles il se produit dans les divers pays et sous les diveres législations; les causes pour lesquelles les emmes le désirent beaucoup plus souvent que les hommes, etc. Nous y prouverons notamment par des chiffres que l'existence du divorce n'est pas un encouragement aux discordes conjugales, etc. ¹.

1. Un auteur qui se croit statisticien parce qu'il accumule les chiffres, mais qui ignore profondément l'art d'en tirer parti, a fait récemment couronner par l'Institut un volume dans lequel il est tombé, sur ce point et sur beaucoup d'autres, dans des méprises continuelles.

CHAPITRE VI

DE LA NATALITÉ

Faiblesse déplorable de la natalité française. — Généralité du mal. — La natalité du siècle passé était au contraire favorable. — Actuellement, la natalité va sans cesse décroissant. — Loi de l'équation des subsistances. — Exceptions qu'elle subit parfois. — Il en résulte que l'émigration et la mortalité accroissent la natalité. — La natalité est plus faible dans les départements où la propriété est divisée. — Recherches à faire. — Conséquences favorables de la faible natalité de la France pour sa situation économique et financière. — Conséquences désastreuses pour l'avenir de la patrie.

Ici, nous touchons au côté faible de notre ays. Ce n'est pas faute de mariages, ce n'est as par excès de décès, c'est faute de naissances ne la puissance française diminue.

Etudions donc, étudions avec soin, dans

quelles circonstances on voit généralement la natalité diminuer ou augmenter, et cherchons si ces causes peuvent nous déterminer la source du mal dont souffre notre patrie.

D'abord, commençons par voir si ce mal est réel.

Il est incontestable. C'est ce que montrent les chiff res suivants

SUR 1000 FEMMES DE 15 A 50 ANS, COMBIEN DE NAISSANCES VIVANTES ANNUELLES ¹.

France	102
Angleterre	136
Bavière	
Belgique	127
Espagne	141
Pays-Bas	
Irlande	
Prusse	

1. Quelques auteurs se servent encore d'un rapport moins précis que le précédent. Je le citerai cependant, vu l'importance du sujet. Sur 1000 habitants de tout âge et de tout sexe, combien de naissances annuelles (mort-nés non compris) : France, 27 : Angleterre, 35 ; Bavière, 40 ; Belgique, 31 ; Écosse, 35 ; Espagne, 38 ; Irlande, 27 ; Italie, 37 ; Prusse, 38 ; Suède, 32 ; Suisse, 30. Un simple regard sur ce tableau suffit pour juger la question. Tous les pays de l'Europe, sans aucune exception, sont plus féconds que la France; presque tous l'emportent sur nous d'un tiens; et l'Allemagne, notamment, a morté plus d'enfants que nous.

Le mal apparaît peut-être plus grave encore quand on examine successivement les différentes parties de la France. On voit alors que, si l'on excepte le Nord, où la natalité atteint le chiffre respectable de 135, et quelques autres (Bretagne, 110 à 115, Alsace, 126, etc.) dont la natalité n'est pourtant pas énorme, on peut dire que le mal est général. Dans le bassin de la Garonne (73 à 80) et en Normandie (75 à 90), il atteint des proportions tellement désastreuses, que les décès y sont dans plusieurs départements plus nombreux que les naissances.

Ce qui est pis encore, c'est que, si l'on recherche dans le passé, on trouve qu'il va sans cesse augmentant. Au siècle dernier, la natalité française était à peu près celle des Allemands d'aujourd'hui⁴, c'est-à-dire qu'elle était fort con-

1. D'après Moheau, elle était de 40 pour 1000 hab.

sidérable. Au commencement du siècle, elle a déjà décliné, et désormais elle ne cesse de décroître. Ce mouvement persiste encore en ce moment, et vraiment l'on se demande où il s'arrêtera, puisque déjà depuis longtemps il n'y a pas une nation qui ait si peu d'enfants.

Si la France perd de sa puissance relativement aux autres peuples (voir chapitre II), c'est à cette cause qu'il faut surtout l'attribuer. L'étude que nous ferons plus tard de la mortalité et de l'émigration confirmera cette conclusion.

D'où vient donc l'affaiblissement de notre natalité? Si nous nous contentions des forces de notre imagination pour les rechercher, nous aurions beau jeu : les mœurs du siècle, la corruption générale, etc., en feraient les frais et pourraient donner matière à d'éloquents développements. Mais c'est par la méthode démographique, c'est-à-dire les chiffres à la main et par leur analyse, que nous voulons procéder. Nous ne donnons ici que les résultats de ces recherches délicates et souvent difficiles.

On peut diviser les causes qui influent sur la natalité en influences *èconomiques* et influences *morales*. Les influences économiques sont nombreuses. On les a résumées sous une formule un peu trop générale, que nous allons énoncer, quitte à la corriger ensuite : c'est que la population tend à se proportionner aux subsistances disponibles. Ce qu'on a encore exprimé sous une forme plus pittoresque : « Là où nait un pain, naît un homme pour le manger » ; et inversement : là où disparaît un pain, disparaît un homme.

Ainsi, qu'une industrie nouvelle naisse quelque part et y concentre des subsistances, aussitôt la population y accourt, ou bien elle s'y multiplie sur place par de nombreuses naissances. Que cette industrie succombe, les hommes qu'elle avait rassemblés se dispersent ou meurent.

Malthus comparait justement la vie à un banquet où se trouvent marquées les places d'un certain nombre de convives. Cette table est toujours pleine; si des places nouvelles y sont créées, aussitôt sortent de terre des affamés pour les occuper; si au contraire quelques rations sont supprimées, il faut qu'un certain nombre de convives (les plus faibles) soient chassés par la mort hors de la salle du festin.

Cette alternative de places successivement ajoutées et supprimées au banquet de la vie se voit malheureusement à chaque instant : qu'une disette, une guerre, un chômage se produise et supprime un certain nombre de couverts au banquet de la vie, il se produira aussitôt deux phénomènes : 1° un certain nombre de convives disparaîtront, parce qu'ils mourront ou parce qu'ils émigreront; 2º le nombre des entrants (c'est-à-dire des naissances) diminuera presque aussitôt. -- Que la disette prenne fin, et que le nombre des places redevienne ce qu'il était auparavant, aussitôt le nombre des convives augmentera par les deux procédés inverses de ceux que je viens d'indiquer, c'est-à-dire que : 1° le nombre des décès diminuera à tous les âges et peut-être y aura-t-il immigration; 2º le nombre des naissances augmentera.

La loi que je viens d'exposer n'est pas la loi de Malthus. Malthus avait vu, ou plutôt deviné avec perspicacité, qu'un pays, avec ses ressources actuelles, ne pouvait nourrir que le nombre d'hommes qu'il porte en effet. Mais il ne voyait, pour appliquer cette loi, d'autre grand maître que la mort. En réalité, la nature des choses est plus clémente qu'il ne le croyait.

Ce n'est pas seulement en poussant par la porte de sortie les convives trop faibles pour rester accrochés à leur place que la nature diminue au besoin le nombre des vivants; c'est aussi en fermant plus étroitement la porte d'entrée.

Les exemples de l'application de cette loi sont innombrables. On en trouvera un grand nombre, empruntés à l'histoire de notre pays, idans le traité d'Achille Guillard ¹. Récemment, le bureau de statistique de Suède en a trouvé id'autres dans l'histoire de ce royaume. On en rencontre de semblables dans l'histoire de stoutes les nations. J'en citerai un très récent, que j'ai observé en Finlande². Ce petit Etat, idont l'étendue égale le tiers de la France,

1. Eléments de statistique humaine ou démographie comparée. Paris, 1855.

2. Art. FINLANDE, par Jacques Bertillon (Dict. enc. des sc. méd.).

quoique sa population soit inférieure à celle de la seule ville de Paris, vit presque exclusivement des produits de l'agriculture. En 1867-68, la récolte fut tellement nulle que les paysans ne vécurent que d'écorces d'arbres et de lichens; dès le commencement de l'hiver, on reconnut l'horreur du désastre qui allait les frapper tous, et des commissaires furent chargés de parcourir les campagnes pour apprendre aux paysans la meilleure façon d'utiliser ces nourritures repoussantes. Cette famine, qui rappelle celles qui désolèrent la France au siècle dernier, fit périr un nombre énorme de personnes : la mortalité quadrupla presque à tous les âges; mais, en même temps, la natalité diminua d'un tiers (24 au lieu de 36). Les années suivantes, au contraire, furent assez favorables; les vides de la population commencèrent sur-le-champ à se réparer ; la mortalité fut, à tous les âges, moindre qu'elle n'avait été avant la famine, et, simultanément, la natalité dépassa son taux ordinaire pendant plusieurs années.

L'émigration, qui crée des places disponibles, l'immigration, qui les remplit, ont le plus souvent sur la natalité les mêmes effets que l'accroissement et la diminution de la mortalité.

Ainsi on peut admettre que le nombre des vivants se proportionne aux subsistances disponibles. Mais que faut-il entendre par ce terme? Evidemment, c'est la quantité des substances alimentaires qui règle le nombre des vivants; et les substances alimentaires, ce sont l'agriculture et la pêche qui les fournissent. Quant à l'industrie, elle ne multiplie pas l le nombre des hommes, mais elle détermine I leur distribution sur la surface du sol. Ainsi les pays très industriels, comme l'Angleterre, ne nourrissent une population nombreuse qu'en ttirant des pays agricoles le supplément des vivres nécessaire. C'est aux dépens de notre population que nous envoyons dans cette ile populeuse des œufs et de la viande.

Les conditions économiques d'un pays ne sont pas seules à régler le nombre de ses habitants.

Nous verrons, aux chapitres IX et X, combien l'influence du climat est prépondérante sur toutes les autres.

Mais la formule que nous venons d'expliquer BERTILLON. — LVIII. 6 souffre un autre correctif qui trouve ici sa place, car il a une application immédiate à l'étude de notre pays.

Le terme de subsistance disponible est en effet singulièrement élastique, et ce n'est pas sans cause. La Sicile, par exemple, est plus peuplée que la France, à surface égale ; cependant il est certain que cette île est moins riche que notre pays; mais c'est qu'aussi un peu de riz et beaucoup de soleil suffisent à nourrir et à satisfaire un Sicilien ; tandis qu'un Normand ou un Bourguignon sont gens plus difficiles à contenter. Il est clair qu'il faut plus de produits, soit alimentaires, soit industriels, à un Français qu'à un Russe; le mouchik russe, confiné dans une cabane ignoble, vêtu d'une peau de mouton nauséabonde, et nourri de quelques pommes de terre, dépense forcément moins qu'un paysan francais, qui se nourrit bien, se vêt confortablement, et depuis quelque temps (ce n'est pas trop tôt) cherche dans l'instruction de nouvelles satisfactions et de nouveaux éléments de travail. Tout cela se paye, et se paye en subsistances.

Ainsi, le fait que nous jouissons d'une civilisation plus raffinée pourrait expliquer pourquoi notre population se proportionne si lentement aux subsistances. Mais cette explication in'est pas suffisante.

Deux autres causes, insuffisantes aussi, peuvent être invoquées dans le même ordre id'idées :

Les places deviennent disponibles au banquet de la vie par deux procédés : 1° parce que les subsistances augmentent ; 2° parce que les convives actuels disparaissent. Plus ils disparaissent vite, plus les places disponibles sont nombreuses et plus les arrivants sont nombreux. Et comment disparaissent-ils? Tantôt par la mort, tantôt par l'émigration.

Examinons ces deux phénomènes sociaux dans notre pays :

Nous venons de le voir : plus la mortalité est rapide dans un pays, plus la natalité est forte par cela même ; c'est là une loi qui se vérifie dans tous les pays. Or la mortalité française n'est pas considérable ; c'est une raison pour que sa natalité ne soit pas très forte.

De même, plus l'émigration est abondante,

plus la natalité est forte. Ainsi l'émigration allemande est, comme on sait, considérable comme sa natalité; en Angleterre, on a vu les deux mouvements s'élever simultanément, etc. Or l'émigration française est quasi nulle. Fautil s'étonner si sa natalité est faible?

Sans doute, ce sont là des explications. Mais il ne me serait pas difficile de montrer, chiffres en main, qu'elles sont insuffisantes, et que notre natalité est trop misérable pour ne pas tenir à des causes plus profondes.

Si l'on étudie séparément la natalité légitime et l'illégitime, on voit bien vite que presque toutes les naissances sont légitimes. De plus, les naissances illégitimes suivent un mouvement justement inverse des naissances légi times. Elles tendent à augmenter de fréquence au lieu de diminuer. Ainsi on doit les laisses de côté quand on recherche les causes de la diminution inquiétante de notre natalité.

La recherche de ces causes est fort difficile Le docteur Bertillon l'a faite autant que le lu ont permis les documents officiels. Il a trouv que généralement, dans les départements ou la propriété est très divisée, la mortalité es moindre, ce qui est assez naturel, mais la natalité est moindre aussi. Les départements où la propriété est peu divisée donnent au contraire plus de morts et plus de naissances. Les autres départements sont intermédiaires entre les précédentes ¹.

Ces chiffres sont déjà assez probants : ils montrent que c'est l'aisance qui restreint la matalité ; l'individu qui possède quelque chose, alcule sur ses doigts le nombre de ses enants ; il voit d'avance partagé entre plusieurs e lopin de terre qu'il s'est donné tant de mal *arrondir*. Les ruses qu'il a déployées pour y nnexer quelque enclave, les sacrifices qu'il est douloureusement imposés pour le payer, ent de soins, tant de travail, tant de strataèmes, tout cela sera donc en pure perte. 'avance il voit l'impitoyable arpenteur déuire ce bel ouvrage et planter des bornes l beau milieu du champ, et le notaire tirer au

 Voici quelques chiffres : Départements comp 1 285 propriétaires pour 1000 hab. : 24 naissanpar 1000 habitants. — Départements comptant propriétaires : 26 naissances. — Départements aptant 177 propriétaires : 28 naissances.

sort les lambeaux d'un bien qu'il s'est donné tant de mal à unifier. Heureusement, il est un moyen bien simple d'échapper à ce tourment posthume : c'est de n'avoir qu'un enfant. L'observation isolée fait déjà pressentir que généralement c'est à ce parti qu'il s'arrête, et si les chiffres que nous venons de citer ne le démontrent pas d'une façon irrécusable, du moins ils plaident dans le même sens. La question serait facilement tranchée si l'administration se souciait de ces importants pro blèmes. Il suffirait de savoir combien de ménages sont stériles, combien n'ont qu'un enfant, combien en ont deux, trois, etc., et d noter en même temps dans quelles condition professionnelles se produisent ces différent cas. C'est le vœu que formulait en 1878 Congrès de démographie. Une recherche d cet ordre a été faite dans quelques peti Etats de l'Europe. En France, le recense ment de 1856 avait distingué les époux san enfants et ceux qui avaient des enfants. Quoiqu incomplète, cette recherche avait été intére sante ; c'est elle qui a permis les recherches q nous avons résumées page 47; elle n'a pas e

continuée, et ce n'est pas dans l'état de décadence où tombe actuellement la statistique de France qu'on peut espérer quelque progrès. Houreusement, la ville de Paris entreprend en ce moment même l'étude que nous venons de proposer.

L'infécondité des ménages fait courir à la nationalité française le terrible danger que nous avons indiqué dans notre chapitre III; ce danger est tellement grave, il nous menace de si près, que le lecteur n'a pu manquer d'en être frappé. Mais, si la rareté des naissances compromet l'existence à venir de la France, il est certain qu'en attendant elle lui vaut quelques avantages ¹:

« La France est le pays de l'épargne, » cela est incontestable. C'est grâce à cette belle qualité que nous avons pu donner au Grand Turc, au Khédive et à beaucoup d'autres je ne sais combien de millions dont nous ne reverrons jamais le premier sou. Mais c'est à elle aussi que nous

1. Leçon professée par M. Bertillon à l'Ecole d'anthropologie, dans la Revue scientifique, 1877. - Voir encore NATALITÉ, in Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales. devons l'importance du marché financier de Paris; c'est à elle que nous devons d'avoir si exactement payé notre rançon exorbitante et de ne plus nous en ressentir aujourd'hui.

A quoi devons-nous cette qualité ? C'est tout d'abord à l'esprit de travail, d'ordre et d'économie qui règne dans toute la nation; mais il est permis de croire que c'est aussi à cette infécondité même que nous venons de déplorer.

Si l'Allemagne avait une fécondité aussi faible que la nôtre, elle produirait chaque année 560 000 enfants de moins qu'elle n'en a. Ce sont donc cinq cent mille enfants de plus à élever chaque année. Or on sait ce que coûte un enfant; c'est une dépense que nous nous épargnons; nous allons essayer de l'évaluer aussi exactement que possible.

Sur ces enfants, il est vrai que beaucoup meurent en bas âge; les tables de mortalité nous apprennent que, sur ce demi-million de nouveau-nés, il en survit 343 000 environ à l'âge de vingt ans. Or c'est certainement rester au-dessous de la vérité que d'estimer à 4000 fr. ce qu'a coûté depuis sa naissance un homme de vingt ans. Dès lors le problème se réduit à une simple multiplication : 343 000 × 4000 = 1 376 000 000. Telle est la somme que coûte chaque année à l'Allémagne l'excédant de sa natalité sur la nôtre. Ce milliard trois cents millions, au lieu de l'employer comme les Allemands à avoir et à élever des enfants, nous l'entassons dans nos coffres, ou bien nous le plaçons dans des entreprises françaises ou etrangères.

Si les Français n'ont pas assez de naissances, il est permis de croire que les Allemands en ont trop et que leur nation perd ainsi une partie de ses ressources. Et la preuve, c'est que pendant longtemps, un quart environ de 343 000 adultes qu'ils ont de plus que nous, renonçaient à trouver place en Allemagne et allaient se perdre dans la république américaine, où ils devenaient désormais inutiles à la patrie allemande. Peut-être donc doit-on taxer d'excessive la natalité allemande.

Mais la France tombe dans l'excès opposé. Et combien il est plus pernicieux encore! Ce défaut déplorable est sans doute l'une des causes de notre qualité d'épargne et nous permet de mettre de l'argent de côté. Mais ne vaudrait-il pas mieux augmenter le nombre de nos travailleurs et de nos soldats?

Poser la question, c'est demander s'il vaut mieux avoir des soldats pour combattre l'ennemi et pour le vaincre, ou des écus pour le payer ¹.

1. Beaucoup de questions se rapportant à la natalité n'ont même pas été effleurées dans ce chapitre; nous n'y avons parlé que des phénomènes qui se rattachent directement à l'étude de la population française. Nous renvoyons à un ouvrage plus détaillé, pour l'étude de la proportion des sexes, des causes qui favorisent la naissance des garçons ou celle des filles, de l'époque à laquelle viennent les enfants, etc., et surtout pour le développement plus complet des questions que nous avons indiquées ici.

CHAPITRE VII

DE LA NATALITÉ ILLÉGITIME ET DES MORT-NÉS

La mortalité considérable des enfants illégitimes est une conséquence de la loi qui les régit. — Les naissances illégitimes n'ont en France qu'une fréquence moyenne. — La natalité illégitime est un indice de la légèreté des mœurs, mais non pas de la moralité du pays. — Villes françaises et villes allemandes. — Age où les filles se laissent séduire. — Répartition géographique de la natalité illégitime et des légitimations en France. — Augmentation de la natalité illégitime. — La fréquence énorme des mort-nés illégitimes indique des crimes nombreux. — Démonstrations diverses. — Conséquences législatives.

Puisque les Français ont peu d'enfants et que leur patrie est menacée par cette stérilité, ils devraient tout faire pour protéger la vie de ceux qu'ils ont.

Cependant il est toute une classe d'enfants

que la loi frappe, dès leur naissance, de déchéance, et que, par une dureté indigne de notre époque, elle charge de la faute de leurs parents.

De par la loi, ils ont une mortalité double; ils sont deux fois plus souvent mort-nés, et ces malheurs leur arrivent dans des circonstances qui prouvent que c'est, ou bien à une misère sans nom, ou bien plutôt au crime, qu'on doit les attribuer.

Cette classe d'enfants, ce sont les enfants naturels. Est-ce par un de ces préjugés indignes de gens sérieux, dont nous avons déjà vu un exemple, que le Code civil a établi cette catégorie de parias? Est-ce dans l'intention (chimérique, nous le verrons) de restreindre leur nombre? Quelle que fût l'idée du législateur, cette idée n'a que de désastreuses conséquences au point de vue démographique.

En général, la France occupe, sous le rapport de l'illégitimité, une situation moyenne. La Hollande, la Suisse, l'Irlande ont moins d'enfants illégitimes que la France; la Belgique et l'Angleterre en ont à peu près autant. L'Italie et surtout l'Allemagne en ont davantage 1,

C'est donc à tort que l'on vante la pureté des mœurs allemandes. Dans l'Allemagne du Nord, elles sont loin de valoir les nôtres, et dans l'Allemagne catholique, c'est encore bien pis. La Bavière et l'Autriche allemande sont les parties de l'Europe où les naissances illégitimes sont les plus fréquentes.

Dans les pays scandinaves, leur fréquence est supérieure à la moyenne. Elles augmentent en Suède plus rapidement que dans les autres pays.

Il ne faudrait pas d'ailleurs voir dans la proportion des naissances illégitimes une preuve absolue de la moralité d'un pays; la moralité est un sentiment plus complexe. On a prononcé à leur sujet le gros mot de débauche. La débauche n'a à peu près rien de commun avec la fréquence des naissances illégitimes, car

1. Voici quelques chiffres: Sur 1000 filles et veuves de 15 à 50 ans, combien de naissances vivantes illégitimes par an : Irlande, 6; Hollande, 10; Suisse, 11; Belgique, 16; France, 17; Angleterre, 17; Norvège, 19; Italie, 20; Suède, 22; Prusse, 23; Danemark, 29; Bavière, 42. c'est un fait bien connu que généralement elle reste stérile; comme on l'a dit d'une façon un peu brutale, il ne pousse pas d'herbe dans les chemins où tout le monde passe.

La fréquence des naissances illégitimes n'indique que la légèreté des mœurs d'un pays, et non pas autre chose.

Naturellement, elles sont toujours plus nombreuses dans les régions industrielles, et notamment dans les villes, que dans les campagnes. Ce fait s'explique aisément, et je n'y insisterai pas. La ville de Paris, par exemple, sur 100 naissances, en compte 26 illégitimes, proportion qu'on a souvent exagérée et qui n'est pas très élevée si on la compare même à des villes beaucoup plus petites. Ainsi les villes autrichiennes ont une proportion d'enfants illégitimes qui dépasse ordinairement la moitié du nombre total des naissances. A Olmutz, en Moravie, 70 enfants sur 100 sont bâtards.

Le philosophe et le libertin (les deux extrêmes) seront curieux de savoir à quel âge une jeune fille a le plus de chance de se laisser séduire. Ni la France, ni la plupart des nations européennes ne nous renseignent sur ce point

i important. Mais une récente statistique établie en Suède 1 nous montre un fait bien remarquable. Avant 20 ans, les séductions sont un fait si rare en Suède qu'on peut dire qu'elles ne se rencontrent pas, et la chose est d'autant plus remarquable que, en Suède même, la fécondité rdes femmes mariées est, à cet âge, à son maximum. Les filles de vingt à vingt-cinq ans ont déjà une propension assez notable à ces sortes d'erreurs. Mais ce sont les filles de vingt-cinq là trente-cinq ans qui les trouvent surtout atutrayantes, et il faut que la quarantième année ait sonné, pour que les feux de l'amour coupable s'éteignent peu à peu pour les filles et ices veuves. Après quarante-cinq ans, ils bruent peut-être encore, mais nous n'en pouvons rien savoir; c'est alors un feu nécessairement sans fumée, puisque les naissances illégitimes sont les seuls éléments sur lesquels un statisdicien puisse s'appuyer pour en juger ².

1. Article Suède, par Jacques Bertillon, Dictionaaire encyclopédique des sciences médicales; Bertillon bère, in NATALITÉ.

2. Voici quelques chiffres : Sur 1000 femmes non mariées de chaque âge, combien de naissances illégitimes Si l'on jette les yeux sur une carte de la natalité illégitime en France, on distingue dès le premier regard deux régions bien distinctes séparées par une ligne qui, partant de l'embouchure de la Seine et de Rouen, passerait à travers la Champagne pour aller aboutir en Franche-Comté¹. Au nord de cette ligne règne généralement une forte natalité illégitime; elle devient surtout considérable dans les régions industrielles du Nord et en Alsace².

Dans tout le reste de la France, les nais-

en un an. De 15 à 20 ans, 4; de 20 à 25 ans, 33, de 25 à 30 ans, 49; de 30 à 35 ans, 50; de 35 à 40 ans, 36; de 40 à 45 ans, 17; de 45 à 50 ans, 1.

1. Carte inédite exposée par M. Bertillon à l'Exposition universelle. Voir art. FRANCE du même auteur.

2. Sur 1000 femmes non mariées de 15 à 50 ans, combien de naissances illégitimes (mort-nés compris) par an : Bas-Rhin, 25; Haut-Rhin, 24; Nord, 27; Pas-de-Calais, 25; Somme, 24; Aisne, 29; Marne, 26; Seine-Inférieure, 27; Eure, 22, etc.

Au contraire, au sud et à l'ouest de la ligne que nous avons tracée : Finistère, 9; Côtes-du-Nord, 8; Ille-et-Vilaine, 6; Basses-Alpes, 5; Hautes-Alpes, 6; Haute-Loire, 7; Tarn, 7; etc.

Dans le centre, les chiffres sont généralement plus élevés que dans le midi. sances illégitimes sont assez rares; elles le sont surtout en Bretagne, et le fait est assez surprenant, car nous avons vu qu'en Bretagne les mariages sont rares; et que de plus les femmes mariées y sont plus fécondes qu'ailleurs. Ces deux circonstances faisaient attendre un plus grand nombre d'enfants illégitimes. Dans le midi de la France, les naissances illégitimes sont généralement rares; quelques départements (les Landes par exemple, et ceux qui contiennent de grandes villes) forment excepition; plusieurs autres sont remarquables par les faibles proportions qu'ils présentent.

Si l'on considère une carte des légitimations, on est surpris de voir une distribution toute pareille¹. Et je ne parle pas du nombre absolu des légitimations; le fait ne serait pas surprenant; je parle de la proportion des légitimations par rapport au nombre des naissances llégitimes. Ainsi nous avons vu que c'est lans le Nord que les gens sont le plus, portés a avoir des enfants naturels; mais c'est là aussi

1. Carte inédite de M. Lafabrègue exposée à l'Expoition universelle. Voy. Annales de Démogr. 1878. BERTILLON. - LVIII. 7 que, ayant commis cette faute, ils sont le plus disposés à la réparer (37 à 47 légitimations sur 400 naiss. illég.). Tandis que, dans le Midi, les naissances naturelles sont rares, il est vrai; mais, lorsqu'elles se présentent, l'aventure finit autrement que dans le Nord : les deux amants n'éprouvent nullement le besoin de réparer le mal qu'ils ont fait, mal très grave, comme

Cette comparaison est curieuse. Elle jette un jour instructif sur les mœurs populaires dans les différentes parties de la France. On voudrait savoir dans quelles classes de la société se passent les deux romans si différents dont nous venons d'esquisser les traits. Malheureusement, c'est ce que nous ne savons pas.

nous allons le voir!

Quoi qu'il en soit, le nord-est et le sud-ouest de la France ont des mœurs bien différentes. Dans le Nord (et dans plusieurs parties du Centre, dans le Loiret par exemple), il est clair que les habitants ont coutume de s'essayer avant de se marier; c'est lorsque l'essai a réussi, lorsqu'il a eu ses suites naturelles, qu'ils vont prier M. le maire d'arranger les choses. Evidemment, dans ces pays, où près de la moitié des naissances illégitimes donnent lieu à un mariage subséquent (et je ne parle pas des mariages qui ont lieu pendant la grossesse), il est clair que l'homme qui séduit une fille prend par là même l'engagement de l'épouser, suivant l'usage, si elle a un enfant. Dans ces conditions, on pourra trouver cet essai préalable original ou même blâmable, mais on conviendra sans doute qu'il n'est pas préjudiciable à la société. Un plaisant pourrait même trouver que cette méthode a des avantages.

Ce qui est súr, c'est qu'elle est de plus en plus usitée. M. Lafabrègue a montré que ces sortes de mariages sont de plus en plus fréquents ¹, tandis que les mariages sans légitimation tendent à devenir plus rares.

La loi doit-elle se raidir contre une tendance devant laquelle sa sévérité actuelle est manifestement impuissante? Ou ne doit-elle pas

1. Sur 1000 habitants, combien de mariages avec légitimation : 1856-50, 31; 1860-63, 34; 1864-67, 37; 1868-71, 36; 1872-75, 40. (Annales de Démographie, 1878). – Sur 100 naiss. illég., combien de légitimations : 25. s'attacher à guérir le mal lorsqu'il se produit, en sanctionnant sinon l'usage d'épouser (qui s'est établi tout seul dans une grande partie de la France et que l'honneur devrait imposer dans la plupart des cas), du moins l'obligation de reconnaître l'enfant et de l'élever.

Le système actuel est tout opposé : la loi, pour restreindre le mal, ne trouve d'autre remède que l'aggraver.

Il est vrai qu'elle le rend terrible pour les faibles : elle jette l'anathème sur l'enfant, et par là nous verrons qu'elle voue sa mère à la misère la plus horrible, qu'elle l'excite au crime, et qu'elle condamne l'enfant à la douleur et à la mort.

Eh bien, ce système féroce, qui sacrifie l'innocent et le faible, et rend leur malheur sans remède, ne prévient pas le mal, car on observe que la natalité illégitime augmente progressivement en France. C'est en vain que l'administration, aggravant encore la dureté de la loi, a fermé tous les tours et rendu par là la position de la mère et de l'enfant encore plus irrémédiable; l'aggravation de la natalité illégitime s'est poursuivie après leur fermeture comme par le passé, ni plus vite ni plus lentement.

Le seul résultat de cette mesure cruelle a été d'augmenter d'un tiers la mortinatalité (c'est-à-dire l'infanticide). La vérité, c'est que, quand une femme s'expose à avoir un enfant illégitime, elle n'a pas cette longue prévoyance que suppose un législateur rentier, bourgeois et de plus quinquagénaire. Si elle y réfléchissait si longuement, si elle prévoyait les choses de si loin, quelque douce que la loi puisse être pour elle, elle ne s'y exposerait pas,

• A ne consulter que la raison, disait Chamfort, quelle femme, pour une épilepsie de quelques minutes, se donnerait une maladie d'une année entière ? • Et que serait-ce si elle réfléchissait à une existence entière de privation et d'opprobre, et au poids de ce fardeau terrible qui consiste à élever un homme de ses seules ressources, qui le plus souvent lui suffisent à peine à elle-même ? Sans doute, si elle y réfléchissait... mais elle n'y réfléchit pas. Les réflexions viennent plus tard. Quant à l'homme, la loi le dispense généreusement de toute réflexion désagréable. Ce qui montre bien la barbarie de nos lois sur ces matières, c'est l'étude des mort-nés¹. Je ne puis ici que la résumer d'une façon bien imparfaite. Je l'exposerai plus soigneusement dans le volume dont j'ai déjà annoncé la prochaine publication.

En France, comme dans la plupart des nations de l'Europe, on observe que, dans le mariage, 1000 naissances donnent lieu à 32 mortnés environ (c'est la *mortinatalité* légitime). Cette proportion varie sans doute avec les pays, mais elle varie peu.

Et hors mariage? Hors mariage, ce nombre devient 62, c'est-à-dire qu'il double.

Il double en France, mais non pas ailleurs. Dans tous les pays, la mortinatalité des illégitimes dépasse celle des légitimes, mais d'un quart ou d'un ticrs (en Belgique, de moitié). Nulle part ailleurs qu'en France, on ne la voit doubler ainsi².

1. Voy. MORT-NÉS (Dict. encycl. des sciences méd.), par mon père. — Du même auteur, une Etude sur la mortinatalité dans les Annales de démographie, 1879, complément nécessaire de l'article Morr-NÉS.

2. La mortinatalité légitime devenant 100 que devient celle des illégitimes : en France, 190 à 200 ; D'où vient cette augmentation ? Dira-t-on que l'enfant illégitime vient au monde plus faible, par conséquent qu'il est naturel qu'il soit plus souvent mort-né? Cela est fort invraisemblable. A Paris, par exemple, M. Lafabrègue a montré que, dans les maternités, les mort-nés illégitimes ne sont guère plus nombreux proportionnellement que les légitimes. Et cependant on ne comprend pas pourquoi les enfants des femmes qui s'adressent aux maternités seraient plus vigoureux que les autres ¹. Cette explication, qui ne s'appuie sur rien, et que démentent à la fois l'observation isolée et l'observation statistique, est donc certainement mauvaise.

Mais il est une autre explication qui se présente d'elle-même à l'esprit du lecteur, et qui se présente chaque jour non pas à l'esprit, mais aux yeux des médecins vérificateurs des décès à Paris : c'est que c'est le crime qui augmente

Paris, 134; Suède, 147; Belgique, 147; Danemarck, 126; Bade, 120; Bavière, 112.

1. On comprendrait plutôt le contraire, les sagesfemmes envoyant souvent à la Maternité les cas qui les embarrassent ou qui, nécessitant le forceps, sortent de leur compétence. le nombre des prétendus mort-nés illégitimes.

Je connais sur ce point des anecdotes authentiques que je raconterais volontiers ici, si j'avais la place nécessaire. Mais je préfère me limiter aux démonstrations démographiques.

Remarquons tout d'abord que cette explication s'accorde parfaitement avec le fait signalé par M. Lafabrègue : si les filles-mères produisent moins de mort-nés par ce seul fait qu'elles accouchent dans une maternité, c'est parce qu'à l'hôpital elles sont surveillées.

D'autres considérations aboutissent à la même conclusion :

La distinction des sexes soulève un premier problème : parmi les légitimes, les garçons sont plus souvent mort-nés que les filles, et la différence est même très considérable (un tiers en sus environ : 130 pour 100). Pourquoi n'en est-il pas de même parmi les illégitimes? Pourquoi l'aggravation qui résulte de cet état civil frappe-t-elle les filles plus que les garçons? C'est qu'une cause artificielle intervient, cause qui poursuit les filles illégitimes longtemps encore après leur naissance. Cette cause est obscure. Le Congrès de démographie a admis une explication proposée par le docteur Bertillon qui a remarqué (par observation individuelle) que les filles-mères redoutent moins la naissance d'un garçon que celle d'une fille. Indépendamment de cette cause psychologique, on pourrait en proposer une autre toute mathématique, et qu'il serait sans doute fastidieux d'expliquer ici. Mais cette seconde explication, comme la première, n'est admissible aussi qu'en supposant l'existence de crimes très nombreux. En idehors de cette hypothèse déplorable, on ne peut expliquer pourquoi le fait d'être illégitime changerait les lois physiologiques.

L'étude des mort-nés par départements soudève des questions du même ordre et qui, elles mussi, ne se résolvent guère qu'en admettant sun facteur artificiel, tel que le crime.

Eh bien, ces crimes, nous osons dire que c'est l'organisation sociale, c'est la loi qui en est responsable. Quételet, malgré la timidité qui lui était naturelle et qu'on lui a souvent reprochée même en matière scientifique, a osé ocrire ces paroles qu'on ne saurait trop méditer : Le criminel exécute le crime, mais c'est la pociété qui le prépare. » C'est de la société, de sa constitution et de ses progrès que dépend le nombre de vols et de crimes qui se commettent chaque année ¹.

Si cette parole est vraie lorsqu'il s'agit de voleurs ou d'assassins, combien ne l'est-elle pas davantage quand il s'agit des pauvres filles que le parquet poursuit parfois et que les juges envoient remplir les maisons de correction. Un inspecteur des prisons disait d'elles « qu'on leur confierait volontiers sa bourse ² ».

On a raison de les condamner, quoique la peine (qui est la mort) soit certainement trop radicale. Mais, au lieu de supprimer la criminelle, ne vaudrait-il pas mieux supprimer le crime, en supprimant sa principale raison d'être? On aurait de plus l'avantage de rentren dans la justice, qui exige que les deux auteurs d'une faute soient également responsables de ses suites.

On y gagnerait surtout de rendre à la vie

 Au fond, cette pensée et les motifs longuement exposés sur lesquels elle s'appuie, ne sont que la démonstration et le commentaire du proverbe connu « C'est l'occasion qui fait le larron. »

2. Congrès d'hygiène, 1878.

tioute une classe d'enfants malheureux. La France ne produit pas assez d'enfants : tout uu moins ne doit-elle pas laisser mourir ceux qu'elle produit.

Le chapitre suivant nous donnera malheureusement occasion de revenir sur cet argument douloureux.

CHAPITRE VIII

DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS

Importance d'étudier la mortalité âge par âge. — La mortalité des enfants est moyenne en France. — Mais elle augmente depuis 40 ans au moins : les Français ont de moins en moins d'enfants, et ils en perdent de plus en plus. — Mortalité énorme des enfants de 1 à 5 ans autour de la Méditerranée. — La cause en est inconnue; mais, si on la cherchait, elle serait probablement facile à trouver. — Ravages de l'industrie nourricière. — Mor talité énorme des enfants illégitimes. — Elle es due à la faim (la misère ou plutôt le crime). — Conséquences législatives. — La question du rétablissement des tours.

Je ne puis développer, dans un ouvrage auss restreint, aucune question de méthode. Je fera seulement remarquer au lecteur que, si cour que soit ce petit livre, je crois devoir analyse la mortalité âge par âge, et que je laisse com lètement de côté la mortalité générale (sur 000 vivants de tout âge, combien de décès e tout âge). C'est qu'en effet un pareil rapport e signifie à peu près rien; c'est un moyen ès imparfait pour indiquer les conditions de lubrité d'un pays. On ne doit s'en servir que sute de mieux, et on ne doit en tirer que des onclusions très prudentes. Il est vrai que beauoup de statisticiens improvisés en font usage. mais aussi, ô statistique! que de sottises les morants ont imprimées en ton nom !

C'est donc âge par âge et non autrement 1'il faut étudier la mortalité ¹.

Commençons par l'âge le plus tendre, celui es enfants à la mamelle (0 à 1 an).

Un enfant à sa naissance a autant de chance mourir dans l'année qu'un vieillard de ans, et cette chance est plus forte encore si est d'un garçon qu'il s'agit.

1. Il faut se méfier encore des chiffres répondant la question suivante : « Sur 1000 décès en général, mbien à chaque âge ? » Le plus souvent, un tel deul n'est bon à rien; il a fait commettre de fréentes erreurs, dont quelques-unes sont restées lèbres. C'est au nombre des vivants à chaque âge 'il faut comparer les décès. On a une tendance à exagérer la mortalité des jeunes enfants en France. Il n'est pas exact que nous perdions plus d'enfants que les autres pays. Sauf les pays scandinaves (qui, par la faiblesse de leur mortalité, sont étonnants), les autres pays perdent autant d'enfants que nous, et souvent beaucoup plus. L'Angleterre se vante d'en perdre moins; mais mon père a montré que cela tient à la très mauvaise tenue des registres de l'état civil en Angleterre ¹. En Allemagne, le démographe constate presque partout une véritable hécatombe d'enfants.

Ainsi la France n'a pas sous ce rapport l'infériorité dont on l'accuse souvent².

Mais aussi la France est le pays auquel la perte d'un enfant est le plus nuisible. Qu'importe à la nation allemande la mort d'un petit enfant de 15 jours? Ils en ont tant qu'ils peu-

1. Leurs chiffres, quoique mauvais, sont pourtant instructifs : on ignore quelle est la mortalité des enfants anglais, mais on peut affirmer qu'elle est plutôt supérieure à la nôtre.

2. Sur 1000 enfants vivants de 0 à 1 an, combien de décès annuels du même âge: Norvège, 144; Suède, 153; France, 217; Prusse 220; Bavière, 372; Italie, 254; Autriche, 303; Russie, 311. ent bien en perdre quelques-uns ! Pour nous. i perte est plus grave : puisque nous avons eu d'enfants, efforçons-nous du moins de ne as perdre ceux que nous avons.

Les trois points noirs de l'horizon que nous coulons explorer dans ce chapitre sont les suiants :

14º L'augmentation de la mortalité des enfants repuis le règne de Louis-Philippe ;

22 La mortalité déplorable des enfants en courrice, mortalité que la loi de M. Théophile poussel a spécialement en vue;

13° La mortalité considérable des enfants auaur de la Méditerranée ;

44º La mortalité énorme des enfants illégiti-

L'augmentation de la mortalité a été démonée depuis longtemps par le docteur Bertillon à uide de documents encore inédits que l'auteur autilisés, notamment dans son Atlas de démoraphie de la France. Cette augmentation est aviron d'un dixième en trente ans ¹. Aucun dé-

1. Sur 1000 naissances combien de décès de 0 à 1 an: 1840-49, 160; en 1850-59, 172; en 1860-69, 175; en 70-75, 178. — Ce rapport diffère du précédent (de la partement n'y échappe absolument. C'est donc d'un mal général que la France paraît souffrir sur ce point. Et le fait est d'autant plus remarquable qu'on ne le retrouve guère aux âges adultes. Il n'y a que les enfants qui en souffrent jusqu'à 5 ans. Quel est ce mal inconnu ? On n'en sait rien.

Ainsi les Français ont peu d'enfants, et ils en ont de moins en moins. Ils perdent assez peu d'enfants, mais ils en perdent de plus en plus.

Une région de la France est surtout déplorable sous ce rapport. C'est la région qui entoure la Méditerranée. Ces départements ont une mortalité plus élevée de moitié environ que celle des départements du centre et de l'Ouest (moins la Bretagne), qui sont, avec les départements des Pyrénées, les plus favorisés de la France ¹.

page 110, note 2), parce que nous y comparons les décès aux naissances et non aux enfants vivants.

1. Sur 1000 naissances, combien de décès de 0 à 1 an: Centre de la France: Creuse, 118; Deux-Sèvres, 139.....; Cher, 153. — Pyrénées: Basses-Pyrénées, 138.....; Ariège; 131. — Région péri-méditerranéenne : Hérault, 172; Gard, 220....; Basses-Alpes, 228. Moyenne de la France, 178. Mais cette différence s'accentue plus nettement à l'âge suivant, de 1 à 5 ans. A cet âge charmant, où tout est gracieux et naif chez l'eniant, et où l'âge ingrat est loin encore, la zone qui entoure la Méditerranée est frappée deux et trois fois plus que le reste de la France ! comme d'habitude, je ne cite en note ¹ que quelques chiffres empruntés aux départements extrêmes de la région ; tous les autres sont rappés dans les mêmes proportions.

Il semble que de cette mer aux flots bleus déchappe je ne sais quelle vapeur maligne qui épande la mort autour d'elle. Jusqu'à l'Auergne et jusqu'à l'Isère s'étend cette peste inonnue, dont nous voyons les effets sans en onnaître la nature.

Nous la soupçonnons pourtant : sans doute sont les vents brûlants de l'Afrique, qui, traersant d'un bond la Méditerranée, arrivent à

 Sur 1000 enfants vivants de 1 à 5 ans, combien décès annuels : Est de la France : Haute-Marne,; Côte-d'Or, 25. — Ouest de la France : Calvas, 22.....; Gironde, 25. — Région périméditerraenne : Alpes-Maritimes, 50; Basses-Alpes, 56, etc. rénées-Orientales, 77; France, 34,6.

BERTILLON. - LVIII.

L'étude de la mortalité par saisons montre en effet que c'est l'été, et surtout la fin de l'été, qui est nuisible aux jeunes enfants (sauf peut-être pendant les premiers jours de la vie). Ils meurent dans cette saison de l'entérite et de la méningite, et il semble (d'après des conjectures assez hypothétiques, car les causes de décès ne sont pas notées), que ce soient les deux principales causes du mal qui frappe chaque année les enfants dans le Midi.

Ce mal est très grave. Le docteur Bertillon a calculé que si ces départements étaient ramenés à la mortalité moyenne de la France, ce serait pour la France une économie de 15 000 enfants environ! Tel est l'excédant du nombre des vic times.

Si l'on connaissait exactement la cause de ce désastre continu, on pourrait dire aux famille comment elles se préserveront du mal. Suivan la solution donnée au problème par l'observa tion, on pourrait leur dire : « Vêtez vos en fants plus légèrement ou plus chaudement, pro tégez-les du vent ou du soleil, nourrissez-les

- 114 --

de telle ou telle manière. » Et celles qui ont déjà perdu ou vu mourir des enfants de cet âge profiteraient sans doute du conseil qu'on propagerait d'ailleurs par tous les moyens. De cette façon, on pourrait espérer de voir diminuer cette mortalité effroyable et, j'ose le dire, paradoxale. Mais quel conseil donner quand nous ne savons rien, quand nous sommes réduits aux conjectures!

Il faudrait une enquête statistique sur les causes de mort des enfants, sur les localités, les professions les plus frappées, sur les saisons, les températures et les vents par lesquels les enfants meurent. Voilà ce qu'on devrait faire et ce qu'on ne fait pas, quoique le mal ait été signalé il y a déjà plus de dix ans 1.

Et pourtant, comment peut-on rester indifférent? que d'images lugubres ces chiffres évoquent devant nos yeux ! que de familles en deuil1 que de mères navrées de perdre successivement au même âge plusieurs de leurs enfants! J'ai vu dans ce pays mourir de méningite le plus

1. Dr Bertillon, lecture à l'Académie de médecine 15 janvier 1870; voir les principaux journaux de médecine de cette époque. gracieux enfant par une chaude semaine de soleil; sa mère en avait déjà perdu trois autres. Et c'est par milliers qu'on compte ces victimes d'une fatalité dont la science pourrait certainement triompher, si elle connaissait la cause du mal. Pourquoi donc ne la cherche-t-on pas?

Lorsqu'un accident subit et violent, tel qu'une explosion ou un accident de chemin de fer, tue dix personnes, chacun s'émeut avec raison : les journaux, les tribunaux, l'administration et souvent le législateur interviennent à tour tour. Ici, ce sont 15 000 enfants qu'il s'agit de sauver tous les ans, mais personne ne s'en soucie, et cela justement parce que le mal se répète régulièrement chaque année. Chaque année, 15 000 autres petits malheureux expient l'indifférence publique en mourant sans grand tapage.

Passons à présent à l'étude des ravages exercés par l'industrie nourricière.

C'est en 1858 que mon père l'a mise pour la première fois en lumière par un cartogramme qui est devenu célèbre ¹. Cette carte de la mor-

1. Lecture à l'Académie de médecine, 9 fév. 1858. Voyez les journaux de médecine de cette époque. talité des jeunes enfants montre les départements voisins de Paris teintés en noir très foncé, parce qu'ils sont frappés d'une mortalité tout à fait inconnue dans le reste de la France. Pourquoi cette mortalité exagérée pèse-t-elle sur des pays salubres pour tous les autres âges? Mon père n'a pas hésité à l'attribuer à l'odieuse industrie des nourrices, dont les unes tuent les enfants par ignorance, d'autres par indifférence et d'autres encore par calcul.

Depuis, on a repris cette thèse, en l'ornant d'anecdotes propres à faire de l'effet sur le public. Plusieurs de ces anecdotes sont d'une authenticité incontestable, et les autres peuvent être vraies car il est peu de crimes plus fréquents assurément que ceux qui s'exercent sur de malheureux enfants sans défense. La substitution d'enfants, l'assassinat par la faim ou par le froid et surtout la mort lente par nourriture impropre à cet âge, sont des faits que les médecins observent souvent aux environs de Paris et qu'ils ont souvent racontés; mais le plus sou-

- Rapport de M. Broca sur les travaux démographiques de M. Bertillon, 1876. - Rapport sur la lei de M. Théophile Roussel, etc. vent ils ne les apprennent que sous le sceau du secret médical, et ne peuvent les dénoncer à la justice. Plus souvent encore, ces crimes se commettent sans que personne en sache rien. Il est si facile de les commettre sans témoins!

Faits connus et inconnus, la statistique, lorsqu'elle est bien dirigée, les dénonce tous, ou du moins elle les fait soupçonner dès qu'ils ne sont pas exceptionnels.

C'est ici le lieu de parler de la mortalité des enfants illégitimes.

Ici, comme en parlant des mort-nés, nous allons faire dérouler sous les yeux du lecteur les spectacles les plus lamentables. La misère la plus horrible ou le crime, tel est l'affreux dilemne auquel nous allons être acculé par les chiffres.

En France (en France seulement), la mortalité des enfants illégitimes de 0 à 1 an, est double de celle des enfants légitimes. Dans toute l'Europe, les conditions mauvaises dans lesquelles vivent les illégitimes aggravent leur mortalité, cela est naturel; mais nulle part ailleurs la différence n'est aussi énorme que dans notre pays. Pourquoi? Evidemment parce que nulle part les conditions que lui font la loi (et les mœurs) ne sont aussi dures, et, puisqu'il s'agit d'enfants nouveau-nés, nous avons le devoir de dire : aussi injustes.

Creusons davantage l'étude des causes, et nous trouverons plusieurs indications qui nous confirmeront dans cette idée.

Cherchons par exemple à quelle époque de leur vie les jeunes illégitimes ont le plus de chance de mourir. Comme terme de comparaison, étudions d'abord les légitimes. Pour eux, l la loi de mortalité est bien simple. La chance de mort est à son maximum lorsque l'enfant vient au monde ; puis elle ne cesse de décroître régulièrement : plus forte pendant la première semaine de vie que pendant la seconde, la mort talité va déclinant sans cesse jusqu'au 6° mois: à partir de cette époque, les documents cessent de distinguer les mois d'âge, mais il est certain que la mortalité continue à décliner ainsi jusqu'à l'âge de 5 ans. La naissance, en un mot, semble constituer une crise dont l'enfant guérit peu à peu.

Pour les illégitimes, le tableau diffère à quelques égards : dès la première semaine, la mortalité des illégitimes n'est pas tout à fait double des légitimes. Elle est de 47 au lieu de 25.

Mais, pendant la seconde semaine, est-ce une diminution que nous observons, comme nous l'avons observée sur les légitimes, et comme semble l'indiquer le bon sens? Au contraire, c'est une augmentation! au lieu de 47, chiffre déjà énorme, que nous avions pour la première semaine, nous trouvons 55,5! Pendant ce temps, la mortalité des légitimes a suivi la voie naturelle : elle a décliné jusqu'à 20. En sorte que, pendant cette seconde semaine de vie, la mortalité des illégitimes est presque triple de celle des légitimes.

D'où vient cette aggravation inattendue, paradoxale, anti-physiologique, des coups de la mort? Un médecin répondra que probablement c'est à la mort par inanition qu'elle est due : le nouveau-né normal en effet n'assimile presque rien pendant les 3 ou 4 premiers jours de son existence; au lieu de grossir, il perd de son poids pendant ces jours de crise et ne se soutient qu'aux depens de la graisse dont sa eau est doublée intérieurement. Il peut vivre ainsi une huitaine par autophagie. Mais, au bout de ce temps, sa provision s'épuise, et, s'il n'a pas de bon lait pour la renouveler, il meurt. L'excès de mortalité des illégitimes que présente la seconde semaine correspond justement là l'époque où se produit nécessairement cette faillite finale, chez les enfants qu'on ne nourrit pas. L'explication que je viens de fournir est donc plausible, et c'est avec raison, je pense, qu'elle a été généralement admise.

On s'est donné la peine de discuter la question de savoir si ces morts par inanition sont calculées, ou bien si elles résultent d'un excès de misère de la mère, qui n'a ni lait ni ressources d'aucune espèce? Qu'importe? Qu'importe pour l'enfant? n'en meurt-il pas moins? Qu'importe pour la patrie? n'en perd-elle pas moins un enfant dont elle aura besoin plus tard? Donc, qu'importe au législateur?

Si c'est le crime qui tue ces malheureux enants, il nous reste à savoir pourquoi ce crime st si fréquent, par quelle cause il est suggéré. jette cause est-elle douteuse? C'est la misère, i décou .gement, peut-être la colère.

Par conséquent, qu'il y ait crime ou non, est toujours la misère, la situation atroce faite la mère, qui cause la mort de l'enfant. C'est là qu'est la source du mal. C'est à cet élément que le législateur devra s'adresser le jour où il voudra sauver de la mort tant de malheureux et effacer du sol français une tache honteuse, qui incrimine gravement nos lois et nos mœurs.

Nos mœurs y sont pour quelque chose, car il est remarquable que les faits douloureux que je viens de raconter, sont plus accentués encore dans les campagnes que dans nos villes. Dans nos villes, les naissances illégitimes sont plus fréquentes; on est moins implacable pour ceux qui s'en rendent coupables; dans les campagnes, au contraire, on croirait manquer de moralité si l'on ne témoignait publiquement qu'on en a beaucoup. Dans le cas en question, cette féroce vertu a pour résultat de tuer quelques enfants de plus.

Il me tarde d'en finir avec la mortalité des enfants illégitimes. Cette mortalité diminue à partir de la seconde quinzaine; mais, jusqu'à l'âge de six mois, elle reste plus de deux fois plus grande que celle des légitimes. Cependant il se fait un travail de sélection; les plus chétifs, les plus misérables étant tous morts, il en résulte qu'à partir du sixième mois l'excès de mortalité est moindre : la mortalité des illégitimes l'emporte encore de moitié sur celle des légitimes. Après un an, la statistique ne disingue plus l'état civil.

Rien n'est navrant comme d'étudier ces chiffres. Un romancier, racontant quelque cas solé, pourrait sans doute exciter la pitié et aire couler les larmes. Pourquoi les chiffres c'ont-ils pas la même puissance, eux qui iont intendre les sanglots de tout un peuple de amnés.

Avant de quitter ce triste sujet, disons un not des palliatifs qu'on a récemment proposés ontre ce mal :

Des secours aux filles-mères pourront-ils dimiuer la mortalité de leurs enfants? Quelques its le font espérer. Dans le Morvan, par des cours sagement distribués, on *croit* avoir duit la mortalité des illégitimes au point de rendre plutôt inférieure à celle des légitimes ionod).

Ce résultat s'appuie sur trop peu de faits fur pouvoir être accepté sans conteste. On naviendra pourtant qu'il est encourageant. Mais que dire de l'assistance officiellement donnée aux filles - mères? Assistance provisoire, d'une insuffisance ridicule et qu'on n'accorde qu'après plusieurs mois de démarches, de formalités et d'humiliations, de façon que l'enfant est mort le plus souvent quand le secours arrive. Les inspecteurs départementaux ont produit des chiffres à l'appui de leur déplorable système. Mais M. Lafabrègue a montre ce qu'en vaut l'aune.

On a récemment discuté s'il fallait ou non rétablir les tours. Il est malheureux qu'on se soit arrêté à une simple question de mots. S l'on appelait tour, pour simplifier les choses « un endroit où les enfants sont reçus san difficulté et sous le sceau du plus rigoureux secret », tous les hommes compétents seraien d'accord pour demander au plus vite une s utile institution.

Mais on s'est querellé pour savoir s'il falla rétablir la cloche d'appel qui figure dans tar de mélodrames et le petit berceau tournat qui est l'origine étymologique du mot toux Les uns veulent le rétablissement de cett pièce de serrurerie; d'autres veulent la rem blacer par un bureau meublé d'acajou et substituer à la cloche d'appel un employé assernenté. C'est là qu'est le point, et c'est pour ette question secondaire, j'oserai dire puérile, su'on va faire échouer une proposition sur le ond de laquelle tout le monde s'accorde!

Pourquoi ne pas discuter plutôt l'âge, le cosume et l'état civil de l'employé assermenté hargé de recevoir les enfants sous le sceau du coret.

Cette discussion, après tout, en vaudrait ne autre; car il peut se tenir tant de discours fférents sous le sceau du secret, quand une mme est à la disposition d'un homme! C'est tte raison (dont la préfecture de police a pu oprécier, dit-on, la valeur) qui me fait prérer le berceau tournant au bureau d'acajou; lais je n'y tiens pas.

Ce que nous devons appeler de nos vœux, st l'institution elle-même, quels que soient sa me et son nom. Ce qui vaudrait mieux enre, c'est tarir le mal dans sa source, en autoant la recherche de la paternité (voy. p. 99). is ne nous y trompons pas : ce remède, si lispensable qu'il soit, serait loin d'être suffisant. L'expérience des pays étrangers le démontre suffisamment.

Et, plus qu'eux encore, nous avons intérêt à veiller sur la vie de *tous* nos enfants. Le chapitre que je viens d'écrire, et d'écrire à regret, montre sur ce point une infériorité coupable, honteuse.

CHAPITRE IX

MORTALITÉ DES ADULTES ET DES VIEILLARDS

a mortalité est à son minimum vers 15 ans. Mortalité très considérable en France des jeunes gens de 25 ans. — La mortalité des âges suivants est assez faible dans notre pays. — Elle est très faible pour les vieillards. — C'est l'hiver qui tue les vieillards. — Conclusions sur la mortalité en France.

A partir de cinq ans jusqu'à vingt ans, la nortalité est, en France comme ailleurs, extrênement faible. C'est vers quinze ans qu'elle tteint son minimum (5 décès pour 4000 viants). Il est fâcheux que l'administration n'ait amais cherché à connaître la mortalité des inernes et des externes de nos lycées. La théorie adique que la mortalité des internes doit être tevée : on devrait chercher s'il en est réellement ainsi ; de combien leur mortalité l'emporte, etc. Jamais l'administration ne s'en est souciée.

Depuis quinze ans jusqu'à quarante-cinq ans environ la mortalité ne s'accroît qu'avec une grande lenteur.

De vingt à vingt-cinq ans, nous devons signaler encore un malheur qui frappe la France d'une façon tout exceptionnelle. La mortalité à cet âge devient tellement forte qu'elle dépasse la mortalité de gens plus âgés, ceux de 25 à 30 ans et même ceux de 30 à 40. Ce phénomène, qui ne s'observe presqu'exclusivement que dans notre pays, n'atteint guère que les hommes, et, fait assez curieux, on le retrouve plus ou moins marqué dans tous les départements (sauf 8 exceptions), ce qui montre que sans doute il est dû à quelque cause générale à toute l'étendue de notre pays.

Quelque grave que soit le fait, je n'y insiste pas parce que la cause en est absolument inconnue; mon père, qui a signalé ce triste privilège de notre pays, pense que le service militaire en est peut-être la cause.

Sauf à cet áge, qui est exceptionnellement frappé en France, on peut dire que la mortalité n'est pas très élevée dans notre pays. La

HIV.I ... ROASTERNEY

Champagne surtout se distingue par une faible nortalité. Il faut citer aussi la Bourgogne, le cassin de la Garonne, comme des pays où les cens savent se conserver. Au contraire, la Breagne, le Centre, l'Alsace, le bassin du Rhône, 'Auvergne, la Corse sont des régions beaucoup lus éprouvées ¹.

Les différences d'ailleurs les plus considérales existent entre nos différents départements ; es plus mal partagés ont une mortalité qui déasse le double des plus favorisés. Que de prolèmes ces questions soulèvent! D'où viennent es différences si profondes et si constantes? In n'en sait rien, absolument rien !

Pour éclairer ces problèmes complexes, il udrait 1° la statistique des causes de décès et celle des décès par professions. La statistique es causes de décès se fait déjà dans les villes ançaises et étrangères; elle s'est faite longmps en Belgique, du temps où la statistique

1. Sur 1000 vivants de 30 à 40 ans, combien de dé-1 annuels : Bourgogne et Champagne : Aube, 7.....; 1 dennes, 7. — Gascogne, 6. — Bretagne : Finistère, 2 — Alsace, 11. — Bassin du Rhône : Isère, 11; 12; etc. Moyenne de la France : 9. BERTILLON. — LVIII. 9 de ce pays était entre les mains savantes de Quételet; elle se fait depuis près d'un siècle en Suède. Pourquoi ne l'établirait-on pas en France? Il ne s'agit pas de diagnostics exacts; les plus approximatifs nous suffiront pour commencer.

Quant au relevé des décès par professions, il est beaucoup plus facile et ne serait pas moins instructif. Les Anglais ont fait des recherches de cet ordre, et ils sont arrivés à des résultats très remarquables. Je ne puis les exposer ici, car ce serait sortir du cadre exclusivement français que je me suis imposé pour ce petit volume. Je cite pourtant un résultat curieux, parce qu'il a une certaine actualité. C'est la mortalité considérable des médecins, qui égale ou dépasse celle des ouvriers les plus misérables de l'Angleterre. Depuis que les ferments sont devenus presque des choses visibles et palpables, on honore le courage médical plus qu'on ne l'a fait à aucune époque. Lorsqu'une victime tombe, les journaux aiment à répandre son nom dans le public, les autorités assistent à l'enterrement et prononcent des discours sur sa tombe. Les chiffres anglais montrent que le corps médical mérite

ces honneurs. Beaucoup meurent ignorés, car la Bible a raison de dire dans son langage noble et triste : « Le juste meurt, et l'on n'en sait rien. » Il suffit que l'on sache accorder à quelques - uns l'hommage qu'on voudrait pouvoir présenter à tous.

Je renvoie à regret le lecteur curieux de connaître avec plus de détail la mortalité par professions, au volume plus étendu que je publierai avant peu sur la démographie.

La mortalité de la jeunesse (20 à 25 ans) est hez nous plus élevée qu'elle ne l'est dans les sutres pays de l'Europe. Mais il faut se hâter 'ajouter qu'elle diminue de vingt-cinq à rente ans, et qu'ensuite elle n'augmente que ès lentement, en sorte que la mortalité franuise devient assez vite une des plus faibles du ontinent. Plus nous avançons en âge, plus otre supériorité s'accentue.

C'est à partir de quarante-cinq à cinquante as environ que la mortalité commence à oître sensiblement, en France comme ailars, mais moins qu'ailleurs. Au delà de ixante ans, nos vieillards sont réellement rearquables par leur solidité. La Norvège l'emporte encore sur nous pour ces âges avancés, mais de peu de chose¹.

Tandis que les enfants meurent surtout en été, c'est l'hiver qui tue les vieillards². La pneumonie saisit facilement ces organismes usés et en peu de jours les met au tombeau. Il en résulte que les pays les plus chauds sont probablement ceux qui conviennent le mieux aux personnes âgées. C'est ainsi que le sud de la Provence, qui aux autres âges est frappé par une forte mortalité, est au contraire favorable aux vieillards.

Ce privilège, la Provence le partage avec la Champagne et la Bourgogne, ce qui montre bien que la température n'est pas la seule condition requise pour faire vivre les vieillards. Au contraire, la Bretagne à l'ouest, et à l'est

1. Sur 1000 vivants de chaque âge, combien de décès : 0 an, 215, 1-5 ans, 35; 5-15 ans, 7; 15-30 ans, 8; 30-60 ans, 15; 60-ω, 66.

2. Pour 1200 décès de vieillards de 70 à 80 ans, combien en chaque mois : janvier, 125.....; avril, 105.....; juillet, 78.

De 60 à 70 ans, les mêmes différences existent mais plus faibles. Elles sont plus accentuées de 80 à 90 ans, et plus fortes encore après 90 ans. l'Alsace, la Franche-Comté, le Dauphiné et les Alpes sont des pays où les vieillards meurent relativement beaucoup 1.

Nous avons achevé de décrire la mortalité française; il est temps de résumer l'impression qu'elle nous produit.

La mortalité de l'enfance, nous l'avons vu, n'a rien d'exagéré en France, mais elle augmente, et cela est mauvais signe. Au contraire, nous devons tout faire pour la restreindre, car la perte d'un enfant est plus grave pour la France que pour aucun autre pays. La répartition géographique de la mortalité infantile indique déjà que ce résultat est possible : 1º Elle nous montre l'action de l'industrie nourricière; sur ce premier point, la loi de M. Théophile Roussel nous donne satisfaction. 2º Elle montre l'influence d'une cause de mort inconnue, étroitement circonscrite entre les

1. Sur 1000 vieillards au-dessus de 60 ans, combien de décès? Champagne et Bourgogne : Ardennes, 60.....; Yonne, 60. — Provence : Hérault, 57; Bouches-du-Rhône, 56; Var, 70. — Bretagne : environ 80. — Est de la France : Bas-Rhin, 76.....; Hautes-Alpes, 89. — La moyenne de la France est 70. Cévennes, les Alpes et la Méditerranée, qui double et triple quelquefois la mortalité infantile de ces pays aimés du soleil. Cette cause, il serait facile à l'administration de la rechercher. Nous osons dire qu'elle a ce devoir.

Voilà ce que nous enseigne la répartition géographique de la mortalité infantile. L'étude des mort-nés et de la mortalité par états civils nous a révélé les effets barbares de notre législation relative à l'enfant naturel ¹. Il y a là quelques milliers d'existences qu'il est facile au législateur de sauver d'une mort cruelle, injuste et nuisible au développement de la patrie.

Si la mortalité de l'enfance est assez faible en France (quoiqu'il soit possible de la diminuer encore), celle des adultes est très élevée, surtout entre vingt et vingt-cinq ans. La cause de ce triste privilège de notre pays est totalement inconnue. On peut supposer pourtant qu'elle est due à l'administration de l'armée.

1. Nous ne parlons pas des articles de loi qui règlent son droit de succession. Il est clair qu'ils n'ont aucun effet démographique et qu'ils ne sont pas de notre ressort. Mais, à mesure que nous avançons en âge, nous voyons la mortalité française prendre un rang meilleur dans les nations européennes. Et nous sommes, avec la Norvège, celle qui conserve le plus pieusement et le plus heureusement ses vieillards. « Si ce n'est pas une force, a dit le docteur Bertillon, c'est du moins une gloire. » De la gloire? Eh, nous n'en manquons pas! mais si nous n'y prenons garde, si nous n'augmentons pas notre natalité, si nous l'accroissons pas notre population, c'est la force qui nous manquera!

1. De tous les chapitres de ce petit livre, celui-ci ist peut-être le plus incomplet. Il serait trop long nême d'en énumérer les lacunes.

CHAPITRE X

DE L'ÉMIGRATION ET DE SES EFFETS

Colonies d'exploitation. — Colonies d'émigration. — Colonies des Allemands chez leurs voisins et dangers qui en résultent. — Importance de la démographie dans le choix et l'administration d'une colonie. — Tous les malheurs qui ont frappé l'Angleterre ont tourné au profit de ses colonies. — Comparaison avec la France. — Colonisation anglaise et irlandaise. — Conséquences économiques et politiques des migrations. — Erreur des écrivains du siècle dernier. — Conclusions démographiques.

Si la langue française n'a pas reçu depuis le siècle dernier l'accroissement prodigieux de la langue allemande et surtout de la langue anglaise, c'est surtout parce que les Français n'émigrent que fort peu. En étudiant les effets de l'émigration chez les autres nations, nous ne perdrons pas de vue les intérêts de la France, qui font seuls l'objet de ce petit ouvrage.

On peut distinguer trois sortes d'émigrations, dont les effets sont très differents :

1º Celles qui se font dans un pays neuf, mais où le climat interdit aux immigrants l'espoir d'y perpétuer leur race. Telles sont évidemment l'Inde pour les Anglais, la Cochinchine pour les Français, Java pour les Hollandais, etc. De telles colonies peuvent devenir une source de richesse pour la métropole (et encore à condition d'être administrées à ce point de vue); mais elles ne peuvent nullement servir à l'extension d'une race.

2° Les migrations qui se font dans un pays neuf et où le climat permet aux immigrés de perpétuer leur race. Tels sont visiblement les Etats-Unis, l'Australie, le Cap, etc., pour les Anglais; telle aussi l'Amérique du Sud pour les Espagnols et les Portugais; enfin tels étaient naguère le Canada et la Louisiane pour les Français, etc.

3[°] Les migrations qui se font soit par la force, soit par infiltration insensible dans un pays déjà peuplé par une race européenne. Telles sont la Pologne pour les Russes, la Hongrie et la Bohême pour les Allemands; la Roumanie pour les Juifs, etc. C'est grâce à ce talent d'insinuation que les Allemands possèdent au plus haut degré, qu'ils ont pu un jour réclamer le Schleswig et le Holstein, comme pays allemands; c'est grâce à ce même talent qu'ils sont en train de germaniser la Pologne prussienne, la plupart des pays Slaves de l'Autriche, etc. Dans le premier cas, l'annexion politique a suivi l'envahissement ethnique; dans le second, il l'a précédé. Dans les deux l'invasion pacifique et l'invasion armée se sont donné fraternellement la main ¹.

1. Je ne pourrai pas revenir dans ce petit ouvrage sur ce troisième mode de colonisation, quoiqu'il soit bien dangereux pour notre patrie. Jusqu'à présent, il ne nous menace pas directement ; la plupart des étrangers qui vivent en France sont des Belges et des Italiens; mais l'horizon s'assombrit si nous portons nos regards en Autriche, où toutes les villes de Bohême et de Hongrie sont plus ou moins allemandes et le deviendront de plus en plus. Si l'on songe au sort probable des provinces allemandes de l'Autriche, on se demande si la prise de la Bosnie et de l'Herzégovine sont des événements que nous n'aurons pas à regretter un jour. Les Allemands ont Ces trois sortes de migrations ont des effets politiques très différents. Aussi prions-nous le secteur de bien retenir la distinction que nous renons de faire : elle nous sera souvent utile su cours de cette courte étude.

Lorsque commença la découverte du nouceau monde, ce fut naturellement vers les pays propicaux que les émigrants furent attirés : là proissaient les fruits les plus nouveaux et les flus précieux, là s'édifiaient les fortunes raides, et, l'imagination ajoutant à la réalité, on plaçait l'Eldorado, Golconde et autres pays intastiques qu'on n'a pas encore découverts

an mot pour exprimer l'envahissement de l'Orient ar leurs colons : c'est le Drang nach Osten. Ces couvements de population ne sont pas pour nous an bon augure.

Un autre pays est le siège d'un semblable envassement par une race étrangère : c'est la Roumae. A quoi diable peut jamais nous servir de l'avoir rée à l'envahissement des Juifs? Est-ce leur rennaissance que nous cherchons? En attendant, us nous sommes aliéné la population roumaine, e tant de liens rattachaient à notre patrie, et cela ns aucune espèce de profit, pour le seul plaisir de re triompher un « principe de justice » des plus uteux, comme je l'ai exposé plus longuement ailurs. aujourd'hui, mais que des utopistes continuent

Aujourd'hui, les peuples vraiment migrateurs se sont définitivement débarrasses de cet amour des tropiques. Il suffit de jeter les yeux sur une table statistique des pays de destination des émigrants anglais et allemands pour voir que très peu vont dans les pays chauds. C'est qu'ils n'ont pas de relations commerciales avec eux : ou plutôt ils n'ont ni parents ni amis qui les y appellent et leur annoncent une situation facile à acquérir. Et pourquoi les amis et parents n'existent-ils que dans les pays salubres? C'est que ceux qui ont pu s'établir dans des pays malsains y sont morts rapidement, et par conséquent n'ont engagé personne à les suivre. Les Français qui vont en Cochinchine y meurent généralement en quelques années et n'y élèvent jamais d'enfant : comment pourraient-ils y appeler leurs amis?

La première condition d'existence d'une colonie, c'est qu'on y puisse vivre, et non seulement y vivre, mais y élever des enfants, y perpétuer sa race. La fertilité des terres, la cosition géographique, les dispositions administratives elles-mêmes, tout cela ne vient nu'après cette grande considération qui prime poutes les autres : l'éTAT SANITAIRE.

- 141 --

Or l'état sanitaire d'une colonie, surtout au ens où nous l'entendons, ne peut être apprécié que par la démographie. Malgré l'importance vidente du climat sur l'avenir d'une colonie, administration française (cela va de soi) n'a mais fait la moindre recherche dans ce sens. Vest là un de ses moindres péchés.

A cette règle que je viens de poser, on ourra m'opposer l'exemple de l'Inde, colonie rospère entre les mâins des Anglais, quoique on climat leur soit funeste. Mais l'Inde n'est our les Anglais qu'une colonie d'exploitation, ullement une colonie d'émigration (voy. p. 145). Les progrès de l'émigration anglaise sont si urieux, que je n'hésite pas à citer quelques hiffres (voy. le tableau de la p. 143); on y erra qu'au commencement du siècle l'émiration anglaise était *treize* fois moindre u'elle n'est aujourd'hui. Elle était d'environ) 000 émigrants par an; c'est à peu près à er chiffre qu'on estime l'émigration française actuelle. Même en 1830, l'émigration anglaise n'était guère supérieure à ce chiffre.

C'est alors qu'a éclaté en Europe cette crise terrible pour l'ouvrier, qu'on n'a peut-être pas assez étudiée et qui résulte de l'introduction des machines dans l'industrie. En France, cette crise épouvantable, qui ôtait à tant d'ouvriers leur gagne-pain, s'est traduite par une série d'émeutes sans objet défini : les prétextes les plus futiles en étaient l'occasion; les vraies causes étaient plus graves et plus générales. Ce que voulaient les émeutiers, ils ne le savaient pas trop euxmêmes : ils savaient seulement qu'ils avaient faim. Ils l'ont dit à Lyon, quand ils ont écrit sur leur drapeau : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant. » Hélas! Les faire vivre en travaillant n'était possible à personne; ils sont donc morts en combattant. Ce qui simplifiait le problème.

Les Anglais l'ont simplifié en émigrant. Leur émigration a triplé du coup (1830-35). Plus tard (1846-47), une crise agricole eut un effet plus considérable encore, et l'Irlande devint désormais le pays le plus migrateur de la terre. Ainsi les malheurs industriels, les malheurs commerciaux, les malheurs agricoles, ont eu, race à l'émigration, moins de prise sur les anglais; pour la nation anglaise, ils ont été peuttre un bonheur, puisqu'ils ont donné à ses nationaux des habitudes d'émigration qui auourd'hui paraissent définitives et assurent à race et à la langue anglaise l'empire du sobe. Tel est le commentaire qui me parait sulter du tableau suivant :

GOMBRE D'ÉMIGRANTS PARTIS D'ANGLETERRE DEPUIS 1815.

Première période.

Période	1815-19	(moyenne annuelle).	19 560
-	1820-24		19 000
	1825-29	Real Carlot of the Party	24 216

Deuxième période.

Période	1830-34	(moyenne	annuelle).	76 200
	1835-39		Salt which the	57 470
-	1840-44	-		93 115

Troisième période.

Période	1845-49	(moyenne	annuelle).	205 451
-	1850-54			339 600
	1855-59	Strand The		160 130
the second second	1860-64	· · · · · · · ·		154 822
-	1865-69	_		212 900
-	1870			256 940
-	1871	and and the		252 435

Ces chiffres expriment le nombre des émigrés partis d'un port anglais, sans distinguer si ces émigrés sont Anglais ou étrangers. Le nombre des étrangers qui s'y trouvent compris n'est pas très grand, mais n'est pas négligeable : on en comptait 28 000 dans ces derniers temps; la plupart sont des Allemands.

Quant aux sujets anglais, ils sont principalement Irlandais :

SUR 100 ÉMIGRANTS BRITANNIQUES, ON COMPTE :

Irlandais														•					52
Anglais.																			
Ecossais	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	9

L'émigration irlandaise est tellement forte, que la natalité ne peut pas suffire à remplir les vides qu'elle produit; et depuis cette crise célèbre que causa la maladie des pommes de terre, la population de cette île malheureuse diminue assez rapidement.

Ce qui engage aux voyages lointains l'émigrant anglais, c'est surtout l'envie de chercher fortune au loin. Il semble, d'après quelques indices démographiques, que chez l'émigrant landais une autre passion se joigne à l'esprit aventure : c'est la haine de l'Anglais, le bebin d'échapper à son joug détesté. Et en effet, andis que beaucoup d'Anglais vont dans leurs ropres colonies et restent citoyens anglais, friandais n'a de goût que pour la grande publique américaine, où d'ailleurs vont aussi plupart des colons anglais et écossais. C'est a qui ressort des chiffres suivants :

TR 100 COLONS DE CHAQUE ROYAUME, COMBIEN VONT :

	Anglais.	Ecossais.	Irlandais
États-Unis	65	66	88
Amérique anglaise (Ca-			
nada), etc	13	15	5
Australie, Tasmanie,			
Nouvelle-Zelande	16	16	6
Autres colonies, et au-	和明明, N		
tres pays	6	3	1

On voit assez que l'émigration anglaise ne se rige que vers des pays convenant à cette cce. C'est là seulement qu'elle se fixe d'une con permanente.

Quoique les Anglais contribuent plus qu'aume autre nation à peupler les États-Unis, on BERTILLON. — LVIII. 10

sait qu'ils ne sont pas les seuls. On peut évaluer à 100 000 le nombre des Allemands qui, jusque dans ces derniers temps, émigraient chaque année pour les États-Unis. Mais l'émigration allemande n'a pas, pour la mère patrie, les mêmes effets que l'émigration anglaise. C'est grâce à cette forte émigration anglaise que les États-Unis resteront un pays anglais, ayant, par le seul fait de sa langue, des relations commerciales considérables avec l'Angleterre et avec ses colonies. L'Allemagne, au contraire, doit considérer comme une perte sèche les 100 000 émigrants qu'elle envoie chaque année dans le nouveau monde. En peu de générations, ils perdront leur langue et leur nationalité. Ce n'est guère la peine d'élever tant d'hommes à grands frais, pour en faire cadeau à l'Amérique (voy. sur ce point p. 89).

Ce parallèle que nous venons d'établir entre les migrations anglaise et allemande, montre bien comment l'émigration peut être utile à un pays, et comment elle peut lui être nuisible.

Si elle se fait dans un pays tel que la race se conserve et se perpétue intacte (c'est le cas de l'émigration anglaise), elle agrandit la patrie : lle ouvre de nouveaux débouchés à son comnerce, et par là elle l'enrichit; elle étend son afluence dans l'univers, et par là elle contribue sa gloire. C'est une bonne fortune, c'est un catal bien placé que des émigrants ainsi établis. Au contraire, si le flot migrateur n'est pas sisez fort pour implanter sa race dans le sol i il se porte (c'est le cas des Allemands), il opauvrit inutilement le pays dont il vient, et bit être, autant que possible, détourné vers ne colonie où il soit plus aisé d'être encore ez soi.

- 115 --

On a souvent affirmé au siècle dernier que migration était nuisible au développement la population. Moheau lui-même n'a pas nappé à cette erreur, à laquelle l'histoire du cle actuel donne un éclatant démenti. L'Ansterre a couvert le monde de ses colons, et a n'a pas empêché la population de son île tripler en moins d'un siècle. L'Allemagne considérablement accru sa population euronne, et pourtant nous venons de voir le nbre énorme de colons qu'elle envoie en aérique.

li le lecteur veut bien se reporter au cha-

pitre VI, il comprendra facilement pourque l'émigration ne change rien à la population d'un pays. C'est que l'émigrant, en quittant s patrie, y laisse une place vacante au soleil. O nous avons vu qu'au banquet de la vie le places ne restent jamais longtemps vacantes la natalité grossit dès qu'il s'en produit quel ques-unes, et elles sont presque aussitôt prises

Aussi, dès que l'émigration d'un pays aug mente, la natalité s'empresse de suivre le mou vement presque aussitôt (aussitôt du moins qu la crise qui a provoqué l'émigration est pas sée). Au contraire, si l'émigration diminue o s'arrête, la natalité décroît rapidement. M. Hipp Passy a fait ressortir ce dernier fait lorsque l Suisse a empêché l'engagement militaire de se nationaux à l'étranger ¹.

1. Il existe pourtant un pays où l'émigration es tellement énorme, et les conditions économique tellement médiocres, que la natalité n'y peut pa suffire à cette tâche de réparation. C'est l'Irlando Mais aussi l'émigration y dépasse-t-elle toutes le limites imaginables. On en jugera par les chiffre suivants :

L'émigration des Anglais (peuple colonisateur pa excellence) est de 3 émigrants pour 1000 habitants C'est un des chiffres les plus élevés qu'on observ On doit donc admettre que l'émigration n'a neune influence sur la population du pays qui fournit. Quelques hommes s'en vont, il est rai : on en est quitte pour en faire et en élever autres à leur place, et la démographie mone que ce travail se fait tout seul. Il faut reonnaître qu'il en coûte un peu d'argent, car il 1 faut pour élever un homme. Si cet homme bit plus tard partir pour un pays salubre, fere et où il puisse conserver sa langue, c'est our la mère patrie de l'argent très bien et très actueusement placé : car cet homme, étant acé dans un pays vide, où les subsistances condent, aura beaucoup d'enfants et contriera au développement de la race, de la langue des relations commerciales de sa patrie. Si au atraire il doit se perdre dans une population rangère qu'il contribuera simplement à gros-(ce qui arrive pour les colons allemands Etats-Unis), c'est autant d'argent perdu 1.

Europe. Eh bien, l'émigration irlandaise est quinle : elle atteint et dépasse 16 pour 1000 i Il est ir que nous ne sommes pas là dans des condiis normales.

. Les Américains, que le côté pécuniaire des évéments intéresse toujours, ont évalué en argent sonQuant à la population de la métropole, elle n'y perd rien dans aucun cas.

Il est triste de voir que les écrivains les plus distingués du dernier siècle n'aient rien compris de tout cela; c'est que de leur temps on n'avait aucune idée de la statistique humaine. C'est par le raisonnement qu'on jugeait ces graves problèmes : aussi les jugeait-on mal. Il faut avouer que les philosophes ont contribué pour leur bonne part à l'abandon honteux où notre gouvernement laissait nos colonies. Tandis que Voltaire se moquait des Français et des Anglais, qui se disputaient à grands coups de canon « quelques lieues carrées de neige au Canada», le grave Montesquieu faisait dire au sage Usbeck que « l'effet ordinaire des colonies est d'affaiblir le pays d'où on les tire, sans peupler celui où on les envoie. » Double erreur ! toutes les fois du moins que la colonie est saine, -- ce dernier point est capital, et souvent il est dif-

nant la somme que l'Allemagne paye ainsi, chaque année, sous forme de têtes humaines aux Etats-Unis Evaluant la valeur pécuniaire d'un paysan allemand adulte à 4000 francs (le prix d'un nègre), ils estiment la somme annuelle à 400 millions. acile à bien juger. Dans ce cas, la multiplication des hommes dans la colonie « ne connaît sour ainsi dire plus de limite » (Bertillon), aarce que les subsistances disponibles sont très considérables :

Au Canada, les familles françaises ont comnunément six ou sept enfants ; aussi, malgré one émigration constante aux Etats-Unis, et nalgré l'envahissement nécessaire de la langue inglaise, voit-on que les dix mille colons que ouis XV a cédés aux Anglais, sont devenus en na siècle un million de Franco-Canadiens. Leur opulation a centuplé !

Connez donc à la population française de espace, de la liberté, un climat salubre et un il fertile ; donnez-lui enfin l'espérance légine d'y acquérir l'indépendance et le bien-être : ous verrez aussitôt notre natalité allanguie prendre sa haute puissance. Que faut-il pour la ? Des colonies qui ne soient pas sous un bl torride, comme la plupart de celles qui ous restent .. ! N'en est-il plus d'autre sur i terre ? Nous laisserons-nous ravir les derters restes des terres propres à l'extension de tre race, quand nos voisins s'épanchent de tous côtés et couvrent le globe de leurs innombrables rejetons ? resterons-nous confinés, de plus en plus resserrés dans notre antique, mais inextensible sol des Gaules. de sorte que, de grande nation, nous deviendrons une fraction minuscule du genre humain⁴ ? »

Eh bien, il nous reste peut-être un moyen d'éviter cette perte qui semble inévitable. C'est de peupler l'Algérie comme elle peut l'être. C'est à l'étude de cette belle colonie que nous consacrons le chapitre suivant.

1. Bertillon père, art. MIGRATION (Dict. encyclopédique des sciences médicales).

CHAPITRE XI

DE L'ALGÉRIE

Iédiocrité déplorable des documents algériens. —
Etude de M. Bertillon père, de M. Ricoux. — Composition de la population européenne d'Algérie. —
Natalité et mortalité en Algérie des Français, des Espagnols, des Italiens, des Maltais, des Juifs, des Allemands. — Echec (facile à prévoir) des colonies alsaciennes. — De l'art de l'acclimatation.
— Nécessité de créer un Bureau statistique de population en Algérie.

La première condition d'existence d'une coonie, avons-nous dit plus haut, c'est qu'on puisse vivre. Les Français peuvent-ils vivre, d'est-à-dire peuvent-ils se perpétuer, en Alérie? Telle est donc la question que nous vouons effleurer ici.

Souvent déjà elle a été discutée. Mais à l'aide es quels documents, grands dieux ! Il a bien fallu se contenter des documents administratifs, on n'en a pas d'autres. Mais, comme je l'ai dit, l'administration française ne s'est jamais souciée de savoir si les Français pouvaient vivre en Algérie. Elle a exécuté une fois une étude sur l'acclimatement des chevaux. Quant à l'acclimatement des hommes, la question n'est pas jugée assez importante. Elle est pourtant très complexe. Je ne puis expliquer ici ce qu'on doit entendre par une race acclimatée. Cela est moins simple qu'on ne l'imagine communément.

C'est donc avec les documents administratifs corrigés et contrôlés autant que possible que mon père a fait en 1864 une étude de l'Algérie qui a été souvent commentée. Sa conclusion était que l'acclimatement des Espagnols en Algérie paraissait se faire avec plus de facilité que celui des Italiens. Quant à celui des Français, il lui paraissait au moins douteux, car pendant très longtemps le nombre des décès français avait dépassé le chiffre de leurs naissances, en sorte que leur nombre n'augmentait que par l'arrivée de nouveaux colons ou par la naturalisation des colons espagnols et italiens. Cependant était-ce l'effet passager du hasard ? était-ce accoutumance des survivants au climat africain? était-ce par le mélange du sang espagnol et italien avec le nôtre? mon oère constatait avec joie, mais sans grande confiance, que la mortalité des Français semblait diminuer dans les dernières années étudiées. M. le docteur Ricoux a repris récemment ces études avec un zèle, avec une patience ru'on ne saurait trop louer. Ce statisticien dislingué, qui, comme tout Algérien, aime passionnément sa colonie, n'a pu que confirmer es conclusions qui précèdent. Mais il a consaté aussi que cette amélioration, que M. Berillon signalait pour 1855-62, s'était accentuée depuis cette date déjà éloignée.

M. Ricoux, continuant ces études si palpiantes pour un Français, a écrit sur l'Algérie un ouvrage dont j'aimerais à rendre compte 1. Les documents officiels y sont mis en œuvre tvec soin; et de plus, quand ils sont insuffitants, ce qui arrive à tout moment, M. Ricoux es a complétés par des relevés qu'il a faits lui-

1. Demographie figurée de l'Algérie, par le docteur licoux, chez Masson, à Paris, 1880. même dans sa petite ville de Philippeville. Ces relevés sont restreints sans doute, mais leur exactitude et le détail avec lequel ils ont été faits leur donnent une valeur inestimable.

L'art du pauvre consiste à savoir bien utiliser le peu qu'il a. Cet art, M. Ricoux a dû en faire preuve : sa méthode et sa prudence rappellent celles de l'ingénieux Moheau, cet auteur modeste du siècle dernier que j'ai cité au chapitre I^{er} et qui, avec des relevés partiels, a su découvrir plusieurs lois démographiques aujourd'hui vérifiées et édifier une démographie de la France qui nous est aujourd'hui extrêmement précieuse.

Les auteurs systématiquement favorables à l'acclimatement du Français en Algérie emploient une méthode qui leur donne forcément raison, mais qu'il suffit d'énoncer pour montrer combien elle est vicieuse : ils considérent les Européens tous ensemble, sans distinguer leurs nationalités et sans réfléchir que, parmi ces Européens, il n'y en a presque que la moitié qui soient des Français. Les autres sont des Espagnols principalement ou des Italiens. Enfin on compte des Maltais (et non des Anglais comme le laissent sottement croire les documents) et quelques Allemands.

POPULATION EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE EN 1876.

Français	155 700
Espagnols	92 500
Italiens	25 800
Maltais	14 200
Allemands	5 700
Autres	17 500
Israélites francisés,	33 300
Population dite en bloc	8 900
Total	353 600

Evidemment, c'est abuser des mots que d'étuier les mouvements de population de cette opulation amalgame et de conclure ensuite : Voyez comme la population européenne prosère en Algérie! Voyez quel succès! » C'est riompher à trop bon marché. Ce qui nous mporte, ce n'est pas la vitalité des Espagnols t des Italiens, c'est la nôtre. Etudions donc es populations une à une.

Malheureusement nous ne connaissons pas es décès par âges, et nous avons vu (p. 109) que c'est là le point important en démographie. La mortalité étudiée en bloc n'est qu'une indication vague, souvent trompeuse et toujours insuffisante. Il faudra bien nous en contenter : nous n'avons pas autre chose.

Français. — Leur natalité n'a guère varié depuis les premiers temps de la colonisation. Elle a toujours été très supérieure à ce qu'elle est en France : elle oscille entre 35 et 40 pour 4000 habitants de tout âge, et elle atteint à peu près la natalité des Allemands, ce qui prouve assez que la stérilité n'est pas un caractère de la race française. Donnez de l'espace à cette race, donnez-lui un pays neuf, comme le Canada ou même comme l'Algérie, et aussitôt elle devient féconde en vertu de la loi de l'équation des subsistances (p. 77).

Quant à la mortalité, elle n'a pas cessé de décroître. Formidable dans les premiers temps (46,5 par 1000 habitants de tout âge en 1853-56), elle dépassait de beaucoup la natalité. Depuis, elle a beaucoup diminué, et depuis quelques années elle n'est pas beaucoup plus forte que celle de la France (28 environ, et en France, 23). ce qui est assez remarquable, car avec une corte natalité, il est naturel qu'on observe une corte mortalité (les enfants fournissant toucours beaucoup de décès).

Il est déplorable que la statistique algérienne ne distingue pas le lieu d'origine des Français dgériens, de façon à distinguer : 1º ceux qui ont nés en Algérie, 2º ceux qui sont nés trangers et ne sont Français que par natutalisation, 3º les Français du Midi, de ceux du ford. M. Ricoux est porté à croire que les adividus issus de la moitié méridionale de la trance sont seuls acclimatables, tandis que eux du Nord seraient plus réfractaires au imat africain.

Espagnols. — Les Espagnols d'Algérie ont it dès les premiers temps de la colonisation ne natalité énorme, bien supérieure à celle de air pays et bien supérieure aussi à celle des rançais d'Algérie (47,5 naissances pour 1000 hatants). Depuis, ce beau feu a notablement diinué ; leur natalité reste pourtant supérièure la nôtre (40, en moyenne).

Quant à leur mortalité, elle a été assez faible as le début; elle n'a guère varié depuis cette poque (30). Italiens. — La natalité des Italiens en Algérie (40) dépasse de peu celle des Français; mais dès les premiers temps leur mortalité a été favorable. Elle n'a guère varié depuis.

Maltais. — Les Maltais, qui en Algérie sont presque chez eux (on les a appelés des Arabes chrétiens), ont une natalité assez élevée (40) et une mortalité (27), bien inférieure à leur natalité.

Allemands. — La mortalité allemande n'a jamais cessé d'être énorme en Algérie et de dépasser de beaucoup leur natalité. Dans la première période étudiée, leur mortalité atteignait le chiffre prodigieux de 55, et leur natalité n'était que de 31 ! Depuis, la mortalité s'est un peu abaissée (39), et la natalité s'est quelque peu relevée (32). Mais toujours les décès l'ont chez eux emporté sur les naissances.

Quoique entachés des imperfections que nous avons déjà signalées (absence de distinction des âges), les chiffres qui concernent les Allemands et notamment leur mortalité, démontrent suffisamment que cette race n'est pas propre à vivre en Algérie.

C'était donc une erreur que d'y envoyer des

olons alsaciens. La démographie aurait pu pargner à notre pays cette dépense coûteuse t qui ne pouvait rien produire. Cette prédicon, que le docteur Bertillon avait faite dès premier jour, a reçu malheureusement une onfirmation plus rapide qu'il ne le croyait hi-même, et déjà des colonies alsaciennes ont grande partie disparu.

Il faudrait, lorsqu'on tente de pareilles expéences, faire des études préalables, dont pernne n'a même eu la pensée. Quand donc se presuadera-t-on que, dans une colonie, le point cincipal, celui qui prime les qualités du sol, is conditions économiques et commerciales, est le climat. Avant tout, il faut vivre! Étutez donc d'abord à quelles conditions la vie t possible.

Israélites. — Les Israélites algériens sont de ritables indigènes au même titre que les Aras ou les Kabyles. Ils n'ont donc pas eu à bir le travail de l'acelimatation, depuis le oment où il nous est possible de les étudier. ssi les retrouvons-nous en Algérie avec les falités démographiques qui les distinguent as tous les pays. Beaucoup de naissances et BERTILLON. — LVIII. 14

- 161 --

peu de décès : tel est leur lot en Afrique comme en Europe. Leur natalité oscille de 43 à 55, et leur mortalité de 24 à 28 seulement, malgré le nombre d'enfants que suppose une telle natalité.

Si l'on compare les mouvements de population des différentes nationalités en Algérie avec ce qu'ils sont dans leur pays d'origine, on trouve les deux lois suivantes :

to Tous (sauf les Allemands) ont en Algérie une natalité supérieure à ce qu'elle est dans le pays d'origine. Cette première règle n'étonnera pas le lecteur, étant connue la *loi de l'équation des subsistances*. L'Algérie étant un pays neuf, il n'est pas étonnant que les naissances s'y multiplient. L'exception qui concerne les Allemands n'est pas très surprenante, étant donnée la difficulté de leur acclimatement (difficulté que leur mortalité énorme suffit à démontrer).

2º Les Français, les Maltais et surtout les Allemands ont en Algérie une mortalité supérieure à celle de leur pays d'origine. Ce résultat est assez naturel, étant donné l'accroissemen du nombre des enfants. Les Allemands subis ent une forte aggravation (39 décès au lieu e 26), due évidemment à l'action du climat. Les Espagnols ont en Algérie la même morlité qu'en Espagne. Les Italiens sont mieux artagés encore.

Nous voudrions conclure, et nous ne le pouons pas. Les documents sont pour cela trop lauvais : ils ne donnent que des indications. In ce qui concerne les Italiens et les Espasols, ces indications sont tellement optimiso, qu'il est peut-être permis de considérer ur acclimatement comme un fait acquis 4, out-être aussi pouvons-nous conclure en ce i concerne les Allemands : il y a un tel écart ure leur mortalité et leur natalité, qu'on peut armer sans doute que jamais la race germauue ne pourra vivre en Algérie ⁸.

. Et pouriant, il ne faut pas oublier que les Rons, ces maîtres dans l'art de coloniser, a'ont essi qu'en Europe. En Algérie, ils n'ont laissé nul lige de leur race. Seuls leurs aqueducs, leurs numents attestent leurs efforts, et l'inutilité de refferts.

On l'a nié en s'appuyant sur la présence des ryles blonds dont on a fait des Vandales pour besoins de la cause. — Mais ces Kabyles, dont Quant aux Français, la question restera douteuse jusqu'au jour (nous espérons qu'il sera prochain) où il plaira à l'administration d'établir en Algérie un bureau statistique sérieux. Les résultats sont plutôt favorables depuis déjà un bon nombre d'années; mais encore une fois, ils sont trop incomplets pour qu'on en puisse

Que de choses à étudier pourtant lorsqu'on désirera véritablement la prospérité et le peuplement de la colonie! Quatre points surtout nous paraissent importants :

tirer une conclusion fondée.

1º Savoir dans quelles parties de la France les hommes sont propres à vivre en Algérie (M. Ricoux estime que c'est au sud d'une ligne allant à peu près de Rochefort à Lyon, mais c'est là une simple estimation qu'il regrette de ne pouvoir rendre plus scientifique). Cela fait, encourager les Basques par exemple à aller en Algérie, au lieu d'émigrer en masse à la Plata, où ils sont absolument perdus pour nous.

nous retrouvons les portraits sur les peintures égyptiennes, sont bien antérieurs aux Vandales. Les anthropologistes les regardent comme venus du nord à une époque préhistorique. 2° L'Algérie contient plusieurs climats très différents depuis celui des neiges jusqu'à celui du Sahara : il faudrait étudier quels sont ceux qui nous conviennent et dans quelles condiions d'hygiène ils nous conviennent.

3° Il faudrait connaître les effets des croisenents, déjà très nombreux, entre Français et autres Européens 1. Tout fait croire que les infants qui proviennent de ces croisements ont d'excellents colons laborieux, acclimatés 11 français. Si le fait est vrai (il est encore à érifier), il faut encourager de tels mariages.

4° Enfin, il faut administrer la colonie, poliquement et économiquement, mieux qu'elle e l'a été-par les militaires qui se sont succédé ans le palais du gouvernement. Ce dernier bint sort un peu du cadre que je me suis tracé ans ce petit livre, et j'y insisterai peu malgré an importance. Quand on voit les étonnants sultats que le système autonomiste donne ex colonies anglaises, on se demande par

Le plus souvent, dans ces mariages, c'est omme qui est Français (Philippeville). Les Espaoles épousent plus souvent un Français qu'un comriote. quelle aberration nous n'avons pas su profiter d'un tel exemple.

Heureusement des jours meilleurs semblent poindre pour l'Algérie. On reconnaît les erreurs où l'on a si longtemps traîné ce beau pays; on veut fermement les réformer, et pour cela on commence à étudier la colonie.

Eh bien, cette étude ne sera fructueuse que si elle s'aide des documents statistiques.

La création d'un bureau statistique sérieux est donc une des premières réformes à faire. Telle est la seule conclusion formelle que nous puissions mettre au bas de ce chapitre.

CHAPITRE XII

CONCLUSIONS

sanger qui menace la puissance matérielle et la gloire intellectuelle de la France. — Recherche de la cause de ce danger : c'est la stérilité des ménages. — Remèdes à y opposer : diminution de la mortalité des jeunes enfants, et, si possible, des jeunes gens. — La loi est en grande partie cause de la stérilité des ménages. — Comment elle pourtrait combattre ce mal redoutable.

Dès le début de ce petit livre, nous avons adiqué notre plan. Il nous reste à jeter un gard sur la route que nous avons fait parpurir à notre lecteur et à en tirer quelques aseignements.

Nous avons montré tout d'abord la France enacée d'être réduite à l'impuissance par des isins qui ne sont ni plus riches ni plus intelligents que nous, mais plus nombreux, parce qu'ils sont plus prolifiques. Nous avons montré notre puissance militaire et politique mise en danger; et même (ce qui touchera peut-être plus encore le cœur de beaucoup de Français) nous avons vu que non seulement l'avenir matériel

de la France était compromis, mais aussi cet héritage littéraire que nos pères nous ont transmis tout rayonnant de gloire et qui, si nous n'y prenons garde, menace de devenir incompréhensible aux générations à venir et d'aller rejoindre dans l'oubli les chefs-d'œuvre littéraires de la langue provençale. Tel est le tableau très sombre qu'il nous a fallu tracer à regret, comme frontispice de cet essai.

Ce péril menaçant, quelle est sa cause?

Est-ce la mortalité des Français? Non certes! Nous l'avons vu, à partir de 30 ans, la mortalité française devient favorable, puis exceptionnellement bonne. Il est vrai qu'avant cet âge notre mortalité est plus forte qu'elle ne pourrait l'être : il serait aisé de diminuer la mortalité infantile par de bonnes lois et par de bonnes mesures administratives. Quant à la mortalité de 20 à 25 ans, on ne peut s'expliquer pourquoi telle est élevée. Ignoti nulla est curatio morbi, disent les médecins : si vous voulez guérir, commencez par connaître votre mal. Or nous l'ignorons. De bonnes enquêtes démographiques nous en feraient sans doute voir la cause et nous indiqueraient le remède (voir, sur ces l'ifférents points, les chap. VII, VIII et IX).

Mais, quand même on débarrasserait la France des plaies qui grossissent sa mortalité et lui cont perdre tant d'existences précieuses, il faut ceconnaître que sa population serait encore loin ce croître comme celle de l'Allemagne ou de l'Angleterre.

· Ce n'est pas là que le bât nous blesse.

Notre grande cause d'affaiblissement, c'est otre insuffisante natalité. Nous avons répondu cut-être trop brièvement aux rhéteurs qui ne pient aucun mal à ce que la population reste ationnaire et se cantonnent dans leur *indidualisme*. Nous avons montré que c'est l'incondité des mariages qui menace la France de être un jour qu'un coin imperceptible dans in grand univers anglo-saxon, en sorte qu'au ou d'occuper comme jadis le premier rang ermi les nations du globe, elle n'y occupera qu'une place semblable à celle de la Grèce d'aujourd'hui dans le monde européen.

Nous avons voulu savoir à quoi tenait cette stérilité des ménages, et nous avons passé rapidement en revue les causes qui augmentent ou abaissent la natalité d'une population quelconque. Aucune des causes de diminution que nous avons énumérées ne nous a rendu compte du déficit considérable que présente la nation française ; c'est donc à des causes spéciales à notre pays qu'il a fallu remonter.

Ces causes, nous avons la confiance patriotique qu'on peut en triompher. A présent que nous avons achevé d'esquisser les principaux éléments de la démographie française, nous sommes mieux préparés à indiquer les remèdes qui nous semblent les plus propres à conjurer le mal.

Ces remèdes sont de deux espèces. Il en est qui sont spéciaux à chaque département : par exemple, nous avons vu que les départements du Midi perdent quantité d'enfants de 1 à 5 ans. Il y a là une économie considérable de vies humaines à faire. Pour y arriver, il faut faire des enquêtes spéciales dans ces départements; nais il est moins nécessaire de faire cette enuête dans les départements champenois, où les onditions de vie à cet âge sont déjà excelintes.

111 en est de même pour beaucoup d'autres nits démographiques ¹, qui ne causent un décit que dans des régions bien déterminées.

D'autres causes sont plus générales. C'est sur des que nous voulons insister.

Les familles, en France, calculent avec trop prévoyance le nombre d'enfants qu'elles suvent se permettre. Elles font comme un asseur prudent qui ne lâcherait un coup de sil qu'après avoir compté ses cartouches, vélié son amorce, et cherché un point d'appui mmode pour le canon de son arme. Au bout la journée, notre homme aura pu tirer une deux pièces; mais, s'il les a manquées, il viendra bredouille. C'est à peu près le specble que nous offrent en France la plupart s familles propriétaires (et qui ne l'est plus

L. On en trouvera les éléments dans l'article CANCE, par M. Bertillon père, dans le Dictionnaire syclopédique des sciences médicales et surtout dans le Atlas de démographie de la France. ou moins dans notre pays? la France est un pays de petits bourgeois). Parfois elles se risquent à avoir deux enfants; souvent elles se limitent à un *unique*, pour n'avoir qu'un héritier; s'il meurt, elles sont dans la désolation, mais elles se trouvent avoir été stériles, et la patrie en souffre.

Nous avons établi (p. 85) que c'est la division des propriétés qui amène cet esprit de calcul qui envahit une grande partie de la nation. Malthus nous en féliciterait s'il revenait sur terre. Mais Malthus se préoccupait du bienêtre des individus, et nullement de la prospérité et de la force de la nation, ce qui n'est pas la même chose ; comme Anglais , il pouvait négliger ce point, car l'Angleterre, même alors, était une nation assez forte et prolifique pour qu'un Anglais eût d'autres idées que de veiller sur sa puissance ; quand un homme est très bien portant, il est excusable de ne pas songer à sa santé.

Au contraire, Malthus, comme pasteur et comme Anglais, devait naturellement gémir sur cette foule de misérables qui grouillent dans certaines rues des villes anglaises. C'est à elle qu'il a prodigué des conseils philanthroiques que les bourgeois ont seuls entendus. En France, les conditions sont différentes. jotre patrie est menacée, et nous ne devons onger qu'à elle. De plus, les familles qui praquent les conseils - plus ou moins convenaees - que leur donne l'école malthusienne ne ont pas du tout celles qui en ont besoin pour vre; les prolétaires français ont probablement nombre suffisant d'enfants. Ce sont au conaire les propriétaires, les bourgeois, ceux ui peuvent parfaitement élever des enfants, iii n'en ont pas et qui n'en veulent pas avoir; ur raison n'est pas le prix des mois de nourre ni même des années d'école; leur raison, edu moins cela est infiniment probable, car ici chiffres nous manquent, - c'est qu'il fauait partager leur héritage, et c'est à quoi ils ne uvent penser sans en souffrir horriblement. Il faut convenir aussi que souvent cette perective est cruelle : je suppose qu'un homme, siorce de travail, ait monté un fonds de comerce, une industrie quelconque ou une usine, qu'il ait consacré au développement de cet blissement toutes ses économies (quoi de as profitable à la nation que cette absorption

de toutes les facultés, de tous les moyens d'un homme à l'œuvre de sa vie, et combien les lois doivent favoriser de tels placements!). Eh bien, si cet homme n'a qu'un enfant, il a, pour l'encourager dans ses efforts, cette perspective attrayante et flatteuse pour un père, de voir son fils, au besoin son gendre, prendre sa profession, perpétuer le nom de la maison, continuer à accroître la prospérité de l'établissement et arriver à cette réputation commerciale que rêve et que doit rêver tout négociant.

S'il a deux enfants, et à fortiori trois, le tableau est bien différent. La loi, pour le remercier de cette utile fécondité, vendra (à vil prix probablement, comme dans toute vente forcée) l'établissement qui est une propriété indivisible. L'un des enfants a-t-il adopté la profession du père, comment achèterait-il la fabrique? Il n'aura pas l'argent nécessaire pour rembourser ses frères. Donc l'établissement passera à quelque successeur inconnu. Alors pourquoi lui donner tant de soins? Mais il est un moyen bien simple de se débarrasser de ce cauchemar : c'est de n'avoir qu'un enfant. C'est ce qu'on fait presque toujours. Un esprit radical, voyant cela, proposerait la uppression des lois de partage égal et le rétadissement du droit d'aînesse. Mais c'est là une élorme impraticable; les Français ont rangé le roit d'aînesse parmi les « injustices », sans cop se demander si, à ce compte, ce n'est pas héritage lui-même qui est une « injustice », uisque c'est lui qui crée l'inégalité entre les ommes.

Laissons ces subtilités inutiles, Dans l'état cefuel, le rétablissement du droit d'ainesse bligatoire est une chimère à peu près aussi créalisable que la suppression de l'héritage lai-même,

La « liberté » de tester doit à son nom une opularité un peu plus grande; on pourrait onc essayer de ce palliatif, en ayant soin outefois que les héritages ne sortent pas des unilles. Le mieux serait, je crois, de se raprocher s'il est possible des lois qui réussissent i étonnamment à nos voisins les Anglais. Mais ce sont là de grosses réformes. Il y en

d'autres plus faciles à accomplir.

Remarquons en effet que, loin de favoriser 1 paternité, les lois, et notamment les lois fiscales, semblent plutôt faites pour la combattre. Nos impôts les plus productifs sont les impôts de consommation : donc, le ménage qui a quatre enfants paye trois fois plus d'impôts que celui qui n'en a pas.

Remarquons, en second lieu, qu'un des facteurs du partage des impôts directs entre les départements, c'est leur population totale, y compris les enfants, qui pourtant ne travaillent pas, mangent tout de même et ne contribuent en rien à la prospérité matérielle du département, — bien au contraire. Ainsi les Bretons élèvent moitié plus d'enfants que les Gascons. Eh bien, ce service qu'ils rendent à la patrie, la patrie les en récompense en les couvrant d'impôts. Voilà encore une injustice dont les pères de famille sont victimes.

Citons, entre autres, un cas où cette injustice se fait voir plus nettement encore. On sait que la ville de Paris paye à l'État l'impôt des locations inférieures à 400 francs. En principe, quo de mieux? Mais voyons-en l'application : Voici deux voisins; l'un, garçon, a un logement confortable de deux pièces et leurs accessoires l'une de ces chambres ne lui sert à peu près à rien et n'est que pour sa commodité. Celui-là, la ville paye l'impôt à sa place. — A côté loge une famille de quatre enfants, dans trois pièces pù ils sont fort à l'étroit et à peine proprement, mais le loyer en est de 500 fr., et il faut que ces malheureux payent : 1° six fois plus l'impôts de consommation que leur voisin; leur impôt mobilier; 3° enfin qu'ils contriquent à la générosité faite à leur voisin, l'heueux célibataire. Evidemment, c'est le conmaire qui devrait arriver.

C'est le célibataire, c'est l'homme marié sans ostérité suffisante qui devraient contribuer ocuniairement aux charges publiques, tandis par celui qui élève plus de deux enfants detait bénéficier dans une certaine mesure du rvice important qu'il rend à la patrie ¹, serce capital, dont elle a besoin et faute ducel elle périra infailliblement.

.. Déjà, on dispense du service des vingt-huit ers le père de quatre enfants vivants. Cette mes, qui est excellente, montre que de telles distions sont parfaitement réalisables. Il en faudrait aucoup de pareilles.

BERTILLON. - LVIII.

Lecteur bienveillant, qui m'as patiemment suivi jusqu'à la fin de ce petit volume malgré les tristes actualités que je t'ai forcé à toucher du doigt et malgré les prévisions plus tristes encore dont j'ai, presque à chaque page, désolé ton esprit, je ne veux pas te laisser sous cette navrante impression.

Éloignons nos regards de ces cruelles réalités, et pour un instant, laissons à notre imagination le soin de nous consoler. Cette faculté de l'âme est toujours optimiste et ingénieuse à justifier ses chimères les plus flatteuses : laissons-la courir à son gré; sans doute elle nous présentera des tableaux plus gracieux.

C'est vers l'Algérie qu'elle nous conduit : pourquoi cette terre si belle se refuserait-elle à nourrir notre race? Les documents récents ne nous font-ils pas espérer un heureux succès? Laissons-nous donc aller à cette douce espérance : supposons que des enquêtes mieux dirigées que les précédentes indiquent dans quelles régions les Français peuvent de prime bord s'installer sans danger. Attirés par une dministration généreuse, décentralisée, et vrainent républicaine, quelques-uns quittent la rance pour se fixer dans ces lieux privilégiés, ue la science leur a marqués; là ils s'accoutueent au soleil africain, et apprennent les règles ygiéniques qu'il faut suivre pour éviter l'imdudisme. Ceux qui viennent du midi de la rance s'acclimatent rapidement; les autres arient leurs enfants à des Italiens et à des spagnols¹, et la génération qui suit peut enfin répandre dans le reste de la plaine. Cepennt leur natalité est très élevée * : les travailairs deviennent nombreux; ces hommes, les uns intelligents et les plus instruits qu'il y ait ans le monde³, fertilisent le pays. L'agricul-

... Nous avons vu (p. 165) que déjà ces mariages ut très fréquents. « Quant à la fécondité des métis neo-étrangers, elle nous a frappé : enfants nomaux, bien portants, avec une mortalité des plus bles, indice d'une meilleure résistance au climat » coux).

. Eile l'est déjà aujourd'hui.

. On sait que la population française d'Algérie avec celle du Canada (ancienne colonie franue) celle où l'instruction est la plus générale.

ture et le commerce les enrichissent : la vigne n'y craint pas le phylloxera 1, le blé pousse en abondance²; peut-être même le chemin de fer transsaharien les met-il en rapport avec le centre de l'Afrique. Les colons, attirés de France par l'appas de ces richesses, arrivent en foule, et cette émigration (pourquoi ne s'élèverait-elle pas à 100,000 comme l'émigration allemande en Amérique) produit en France l'effet qu'elle produit partout³ : elle élève la natalité et nous met, sous ce rapport, au niveau de nos voisins sans nous affaiblir : l'émigration en tire de nouvelles forces ; bientôt l'Algérie est peuplée comme Victoria l'a été depuis 30 ans par les Anglais. Peut-être même devient-elle trop étroite pour la population qui s'y presse : le Maroc ou Tunis sont joints à notre colonie, et le nord de l'Afrique forme, à notre porte même, une Nouvelle France, plus populeuse

1. Depuis les ravages de ce terrible insecte, les Algériens et les Français émigrés ont planté quantité de vignes qui seront, avant peu d'années, en plein rapport.

L'Afrique, grenier de Rome.
 Voy. chap. vi et x.

eut-être l'Afrique centrale dont la voie nous est ouverte par les caravanes sinon par le chenin de fer projeté, est pour nous ce que l'Inde est aux Anglais.....

Séduisante fantaisie ! Où nous entraîne-tle ! Et pourtant, en quoi ce rêve est-il imposble ? Prévost-Paradol, sans en voir les parties escutables, l'avait fait, lui aussi, à la fin de son vre, la France nouvelle, dans une page éloaente où il apprécie très-justement la situaon de notre patrie. La démographie, plus vère que l'imagination, ne nous interdit auine de ces espérances :

Elle nous permet de croire que la race inçaise peut vivre en Algérie; mais elle ige qu'on en fasse la preuve. Elle nous rmet de penser que certaines régions, cernes altitudes, certaines expositions nous int surtout favorables; mais elle exige qu'on erche ces endroits et elle montre comnt on les trouvera. Elle nous permet de bire que des croisements franco-italiens, mco-espagnols seront féconds et donneront une postérité vigoureuse et acclimatée; mais elle exige qu'on recherche les éléments de cette démonstration. Oui, le programme attrayant que nous venons de tracer, est très réalisable et n'offre aucune difficulté sérieuse. Mais il faut vouloir et savoir résoudre quelques questions préalables, si l'on ne veut pas marcher à l'aveugle.

Enfin, il faut aussi des enquêtes spéciales en France pour savoir à quelles causes on doit at tribuer exactement la faiblesse de notre fécondité, et comment on pourra l'augmenter de façon à assurer à notre patrie un avenir digne de son glorieux passé.

Si l'on se détermine à faire ces recherches, la démographie qui nous a démontré le danger nous enseignera comment on doit le combattre Tâche difficile, à laquelle nous ne saurions mettre trop de patience ni trop de zèle : Laboremus!

FIN.

BIBLIOGRAPHIE

Les éléments de ce petit livre sont emprontés resque exclusivement à deux recueils que j'ai pour cevoir de mentionner d'une façon spéciale :

le Les articles démographiques du Dictionnaire acyclopédique des sciences médicales, dirigé par M. Dehambre, et où mon père a écrit ses principaux traaux; j'ai aussi l'honneur d'y collaborer.

12º Les Annales de démographie internationale, diritées par M. le docteur Arthur Chervin. Ce recueil imestriel inaugure actuellement sa quatrième onée d'existence (Masson, éditeur). Dans ce jourtal, tous les pays sont étudiés successivement par es statisticiens les plus compétents. J'ai surtou: aprunté aux travaux de MM. Bertillon, Lafabrègue, evasseur, etc., pour la France, Berg, Bodio, Farr, rck, Pery pour l'étranger.

Je dois citer aussi l'Atlas de démographie de la cance (Masson, éditeur), par mon père; cet Atlas it le fondement de l'étude de la mortalité en France.

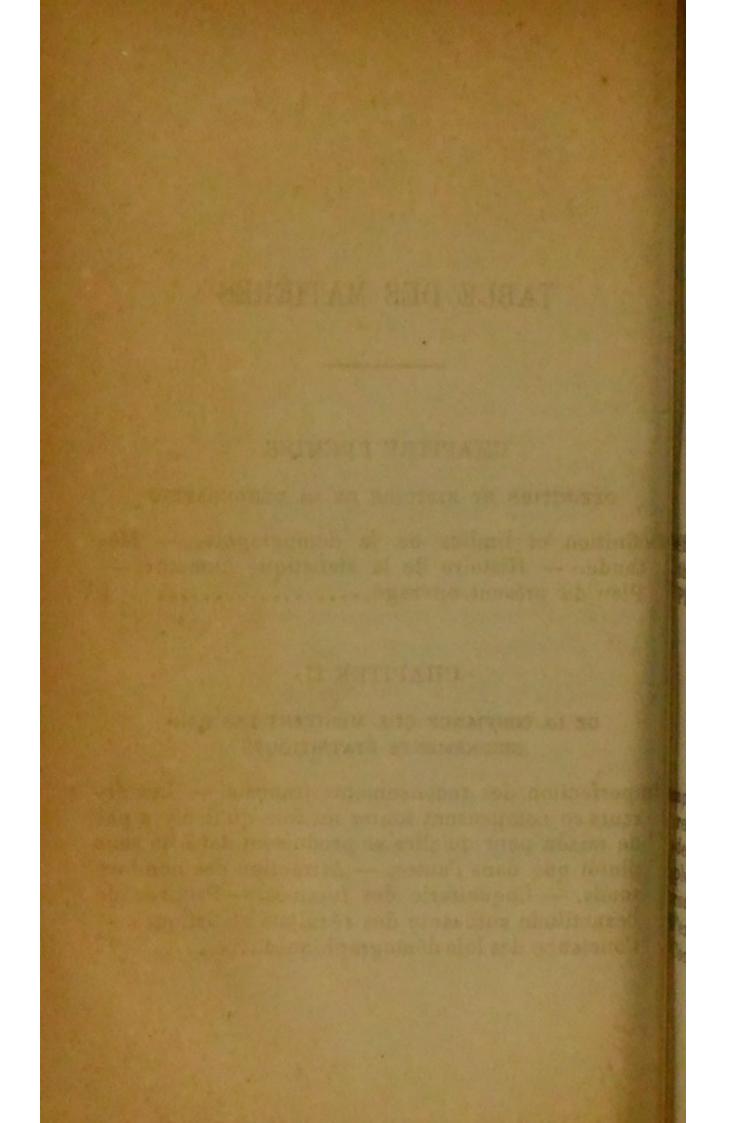


TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

DEFINITION ET HISTOIRE DE LA DEMOGRAPHIE

CHAPITRE II

DE LA CONFIANCE QUE MÉRITENT LES REN-SEIGNEMENTS STATISTIQUES

CHAPITRE III

DU DANGER QUI MENACE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

CHAPITRE IV

DU MARIAGE EN GÉNÉRAL

Le mariage considéré au point de vue religieux, au point de vue du Code, au point de vue littéraire, au point de vue démographique. — Le mariage diminue la mortalité à tous les âges. — Les veufs sont frappés, à chaque âge, par une forte mortalité. — Pour les femmes, les mêmes lois se vérifient, mais moins exactement. — Pourquoi? — Influence du mariage sur le suicide, l'aliénation mentale, le crime. — Cette influence heureuse est encore augmentée par la présence des enfants.

Nuptialité énorme des veufs : elle est trois ou quatre

CHAPITRE V

DE LA FRÉQUENCE DES MARIAGES EN FRANCE

CHAPITRE VI

DE LA NATALITÉ

CHAPITRE VII

DE LA NATALITÉ ILLÉGITIME ET DES MORT-NÉS

CHAPITRE VIII

DE LA MORTALITÉ DES ENFANTS

CHAPITRE IX

MORTALITÉ DES ADULTES ET DES VIEILLARDS

CHAPITRE X

DE L'ÉMIGRATION ET DE SES EFFETS

CHAPITRE XI

DE L'ALGERIE

diocrité déplorable des documents algériens. aude de M. Bertillon père, de M. Ricoux. - Com-

CHAPITRE XII

CONCLUSIONS

Coulommiers. - 1mp. PAUL BRODARD.